

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 9 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 2 juin par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN (sauf pour les délibérations n° 7.1 à 7.5 incluses), Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB (à partir de la délibération n° 6), Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH (à partir de la délibération n° 6), M. Yohan RIVOLLIER (à partir de la délibération n° 3), M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, Mme Brigitte DUMOULIN (à partir de la délibération n° 6).

Absents ayant donné pouvoir

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN (jusqu'à la délibération n° 5 incluse), M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, Mme Vickie FIOUX REDEUILH à Mme Corinne TRONCY (jusqu'à la délibération n° 5 incluse), M. Yohan RIVOLLIER à M. Lucien MURZI (jusqu'à la délibération n° 2), M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE (jusqu'à la délibération n° 5 incluse), M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION.

Absents sans pouvoir

M. Yves NICOLIN pour les délibérations n° 7.1 à 7.5 incluses, Mme Christine CHEVILLARD.

Secrétaire

M. Gilles PASSOT est élu secrétaire.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Monsieur le Maire : Je me dois de vous informer des Décisions qui ont été prises en votre nom par moi-même. Nous avons 17 Décisions depuis le dernier Conseil Municipal. Je n'ai pas reçu de question particulière ou de demande de précision.

2. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activité 2021 - Examen

Monsieur Bost : La C.C.S.P.L. bien connue, seulement 11 élus ont le privilège d'y siéger. Elle se réunit pour présenter les différents rapports d'activité, notamment le rapport annuel établi pour toutes les D.S.P. qui concernent la Ville de Roanne, rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'eau potable et des services d'assainissement, bilan d'activité annuel des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière et rapport annuel établi par les titulaires d'un marché de partenariat.

Il faut savoir qu'à chaque fois qu'il y a une nouvelle D.S.P., la C.C.S.P.L. est saisie en amont du Conseil Municipal, pour donner un avis sur la mise en place de ce nouveau partenariat.

La commission, dernièrement s'est réunie le 18 octobre 2021, sous la présidence de moi-même et on a procédé à l'examen des rapports d'activité de D.S.P. réseau de chaleur, notre réseau de chaleur, rapport d'activité de notre partenaire la société Lafay qui gère la fourrière automobile et le bilan d'activité du Service Funéraire Public et du Crématorium.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

3. Mise en place d'une commission de Délégation de Service Public - Election des membres

Monsieur Lassaigue : Lors du dernier Conseil Municipal, vous aviez été favorable à la mise en place justement de cette commission de délégation de service public, et à cette fin utile, les délais des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de cette commission.

Compte-tenu des listes déposées, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'élection, en élisant au sein de cette commission 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote référentiel. Monsieur le Maire va nous donner les listes.

Monsieur le Maire : Je rappelle qu'il y a un modèle électoral très particulier, il fallait remettre des candidatures 3 jours avant la date de ce Conseil Municipal. J'ai reçu donc une liste du groupe « Collectif 88 % » avec 2 noms : M. Gerbot en tant que titulaire et M. Beysson en tant que suppléant.

Par ailleurs, la majorité municipale a déposé une liste avec comme titulaire M. Bourgeon, M. Murzi, M. Dorange, Mme Vermorel et Mme Dana Burnichon et comme suppléant M. Lassaigue, M. Grange, Mme Bernier, M. Nouibat et M. Lambert.

Comme nous sommes un nombre d'élus relativement limité, 39 donc le calcul électoral par rapport à ces 2 listes laisse planer peu de suspense sur le résultat, il y aurait donc 4 titulaires et 4 suppléants pour la liste de la majorité municipale et un titulaire et un suppléant pour le « Collectif 88 % ».

Nous avons deux options, une option qui consiste à valider ensemble, je dirais par un vote classique, le résultat de ces candidatures ou de passer au vote à bulletin secret. Si personne ne demande à passer au vote à bulletin secret, je vous propose que l'on entérine le résultat tel que je vous l'ai annoncé.

Il est procédé à l'élection des cinq membres titulaires et suppléants et le résultat est le suivant :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
M. Edmond BOURGEON	M. Pascal LASSAIGNE
M. Lucien MURZI	M. Alexandre GRANGE
M. Christian DORANGE	M. Mahdi NOUIBAT
Mme Sabine VERMOREL	Mme Virginie BERNIER
M. Bernard GERBOT	M. Franck BEYSSON

4. Fourrière automobile - Choix du mode de gestion - Principe du recours à la Délégation de Service Public - Approbation

Monsieur Bourgeon : Par délibération du 2 mars 2017, la société Lafay a été désignée comme délégataire du service public de la fourrière automobile, pour une durée de 5 ans, elle doit donc prendre fin le 12 octobre 2022. Pour la poursuite de ce service public, toujours en mode Délégation de Service Public, le Conseil Municipal doit d'abord se prononcer sur son principe, au vu d'un rapport, présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Auparavant l'avis de la C.C.S.P.L. et du Comité Technique a été recueilli le 31 mai et le 24 mai, et se sont prononcés favorablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe du recours à la Délégation de Service Public comme mode de gestion de la fourrière automobile dans le cadre de la poursuite de ce service public municipal.

5. Lancement des marchés publics - Information

Monsieur Grange : Ce soir nous lançons 4 marchés publics. 3 marchés de fournitures, un concernant la fourniture de matériel électrique des bâtiments, qui est un marché récurrent et qui arrivait à son terme, un marché de fourniture de véhicule pour la Ville de Roanne en 4 lots, 2 lots d'utilitaires urbains neufs, un camion benne, un fourgon L3H2, une fourgonnette électrique neuve ou d'occasion.

Nous lançons également la fourniture et l'installation d'une cabine sanitaire au Parc Fontval avec une maintenance préventive d'un an.

Enfin ce soir, nous lançons la création de la maison d'arts martiaux dans les anciens tennis couverts de Mâtel, qui se décompose en 12 lots, les travaux devraient avoir une durée de 8 mois. Pour mémoire, la Ville de Roanne recense actuellement 7 clubs adhérents, notamment dans les disciplines du karaté, du judo, ju-jitsu, aikido, krav-maga qui fonctionnent dans différents sites privés ou publics répartis dans la ville.

Le Conseil Municipal en prend acte.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

6. Compte de Gestion – Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre – Exercice 2021 - Approbation

7. Compte Administratif – Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre – Exercice 2021 - Approbation

Monsieur le Maire : Avant de donner la parole à notre Première Adjointe en charge des Finances, je voudrais donc revenir sur l'année écoulée 2021 sur le plan budgétaire. Vous savez que nous avons voté un budget qui s'avère être le plus important en matière de dépenses d'investissement depuis plusieurs décennies au niveau de la Ville de Roanne : 23,7 millions euros étaient programmés en dépense d'investissement sur cette année 2021.

L'objectif de cette forte accélération de nos dépenses d'investissement sur cette année 2021, était de permettre une sortie de crise sanitaire, en donnant le maximum de travail aux entreprises locales et permettant ainsi aux entreprises de notre territoire, de pouvoir passer ce cap de ces difficultés qui étaient au départ sanitaires, et qui sont devenues, avec les confinements et l'arrêt de l'activité économique en grande partie, économiques et par conséquent sociales.

Nous n'avons pas failli puisqu'effectivement ce budget a été réalisé à plus de 86 % à hauteur des dépenses d'investissement et 94 % au niveau des dépenses de fonctionnement. Ainsi plus de 22,3 millions d'€ ont été dépensés et engagés sur l'année 2022, le reste le 1 400 000 étant reporté en dépenses sur l'année 2023.

Ce que l'on peut dire d'abord, c'est un constat sur lorsqu'on décide de mettre en place un gros projet d'investissement, il faut pouvoir disposer aussi bien d'une équipe d'élus qui suivent les dossiers, mais surtout je dirais de l'équipe au niveau de nos services, qui bien évidemment, mettent en musique ces dépenses. Je voudrais et je pense en votre nom à tous, remercier l'ensemble des personnels municipaux pour avoir vraiment réalisé dans d'excellentes conditions ce budget qui était audacieux.

Une fois que nous avons dit cela, quel est le bilan de l'année sur le plan financier ? D'abord nous constatons que le Compte Administratif 2021 confirme l'excellente santé financière de notre ville avec des indicateurs qui sont au vert dans tous les domaines.

D'abord une hausse du résultat de fonctionnement 7 744 000 € contre 6 758 000 € en 2020, avec par ailleurs une hausse de l'ensemble des niveaux d'épargne, que ce soit l'excédent brut de fonctionnement, l'épargne brute ou l'épargne nette, ils sont en hausse en 2021 par rapport aux années 2020 et même 2019.

Nous atteignons une capacité de désendettement qui est quasiment inégalée puisqu'au moment où la moyenne des villes de notre importance a une capacité de désendettement sur 5 ans, nous, nous serions capables de rembourser en totalité notre dette sur seulement 11 mois, c'est dire que nous faisons mieux, et je dirais 5 fois mieux que la moyenne des villes de notre importance.

Un encours de la dette qui est de 276 € par habitant alors que la moyenne de notre strate dans les autres villes est de 1 018 €, c'est-à-dire plus de 4 fois supérieure. Les roannais sont donc, si on comptabilise cela, 4 fois moins endettés que s'ils habitaient dans une autre ville de la même importance.

Nous voyons également que nous avons des dépenses d'équipement qui sont plus importantes aussi, puisque nous avons des dépenses d'équipement par habitant qui frôlent les 490 € au moment ou ailleurs, dans les autres communes de notre équivalence, ils sont seulement à peine à 300 €, donc c'est là encore 50 % de plus en matière de dépenses d'équipement, tout en ayant donc les capacités à investir peut-être encore davantage.

Quant à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, elle a été particulièrement bonne en 2021, avec une culture de la recette qui s'est accrue, puisque les recettes de fonctionnement sont effectivement supérieures de 5 % par rapport à celles qui étaient initialement prévues.

Bref nous avons ainsi les marges de manoeuvre pour investir massivement dans la modernisation de notre ville et pour l'amélioration du cadre de vie des roannais.

Cependant, nous devons faire face à des menaces qui planent au-dessus de nous tous et qui sont de plus en plus importantes. Hier, je participais à un Conseil d'Administration de notre association des villes moyennes Villes de France et je peux vous dire que l'inquiétude est pesante partout, toutes tendances confondues, puisque nous connaissons d'une part une hausse des coûts de l'énergie extrêmement importante, et actuellement, et à venir, pour votre information, nous avons dans certaines villes des hausses du coût de l'énergie qui atteignent les 100 % et quand ce sont des centaines de milliers d'euros et qu'elles doublent, je dirais d'une année sur l'autre, les perspectives sont effectivement inquiétantes.

Il faut quand même rappeler que si le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire en ce qui concerne l'énergie des particuliers, et que nous avons tant au niveau du gaz, que de l'électricité, une modération de la hausse et bien ce n'est pas le cas pour les collectivités, ce n'est pas le cas pour les entreprises, ce n'est pas le cas pour tout un tas d'autres structures, et que nous avons effectivement des hausses dans des entreprises et pour certaines collectivités qui atteignent voire dépassent les 100 %.

Même chose en ce qui concerne bien évidemment la masse salariale. Nous avons appris et c'est une bonne chose d'ailleurs pour l'ensemble de nos collaborateurs, que le Gouvernement s'apprêtait à dégeler ce qu'on appelle le point d'indice, c'est-à-dire d'avoir une augmentation générale des salaires, de façon à pouvoir couvrir au moins *a minima* l'inflation. Nous ne connaissons pas encore les montants, mais si effectivement telles que les informations s'approchent de nous, nous nous orientons sur une augmentation du point d'indice de l'ordre de 3 %, c'est quand même un ticket à venir sur l'année prochaine de l'ordre de 5 à 600 000 € supplémentaires pour nos dépenses publiques pour notre collectivité, auxquels il faudra rajouter ce qu'on appelle le G.V.T., c'est-à-dire la progression naturelle par l'ancienneté des carrières. C'est une hausse de la masse salariale qui pourrait atteindre, voire dépasser les 5 %, ce que nous n'avons jamais connu depuis plus d'une dizaine d'années. Nous devons là aussi être extrêmement attentif par rapport à ces futures dépenses.

A cela s'ajoute également ce que nous rencontrons dans tous nos chantiers aujourd'hui quasiment, c'est une hausse des matières premières, des matériaux, voire des coûts de main d'œuvre qui sont là aussi naturellement répercutés par les entreprises. C'est la raison pour laquelle, nous devons rester prudents même si les finances de notre Ville sont extrêmement favorables.

A cela, je rajoute que nous devons aussi envisager ce qui avait été annoncé par le Président de la République, c'est-à-dire une baisse des dotations pour les collectivités, et là encore je dois faire mon *mea culpa* je pense vis-à-vis de Mme Riannon, puisque je m'étais trompé la dernière fois sur le montant effectivement des baisses de dotations. Nous avons eu une première baisse de dotations qui a été de 3 milliards et demi par le Gouvernement de M. Valls, et que là, les baisses de dotations qui ont été annoncées par le Président de la République, s'élèveraient à 10 milliards. Quand vous savez que les 3 milliards et demi ont impacté la Ville de 3 millions et demi par an de perte de recettes, faites le calcul, c'est de l'ordre de 10 millions à venir pour la Ville.

Quand vous rapprochez ces 10 millions de pertes de recettes potentielles de notre « résultat d'exploitation », en tout cas notre compte administratif qui est à 7,3 millions, nous perdrons toute capacité à investir, et nous serions dans le rouge, et je ne vous parle même pas des autres communes qui n'ont pas la chance d'avoir une santé aussi bonne que la nôtre.

Donc il y a une très vive inquiétude des collectivités territoriales, toutes tendances confondues, toutes collectivités territoriales confondues qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, des Départements, des Régions également, et il est important de pouvoir là aussi faire front commun pour faire comprendre, en tout cas au prochain Gouvernement, qu'on ne peut pas à la fois, subir des hausses tarifaires d'énergie, hausses tarifaires de matériaux, hausses de la masse salariale et en même temps, faire face à des baisses de dotations qui auraient un effet ciseau absolument dramatique.

Aujourd'hui, nous devons encore plus qu'hier avancer avec prudence dans l'élaboration de nos dépenses et puis surtout dans la prévision de notre budget 2023.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela, donc réjouissons-nous aujourd'hui tout va bien, soyons prudents pour les mois et l'année qui s'annoncent et en attendant et bien, je vais demander à Clotilde Robin de rentrer un peu plus dans le détail de ces comptes administratifs, qu'elle va maintenant vous présenter et ensuite bien sûr nous engagerons le débat si vous le souhaitez.

Madame Robin : Effectivement une présentation du Compte Administratif 2021 qui va mettre en avant la situation financière de notre Ville, pour le Budget Général, les Budgets Annexes et puis j'évoquerai aussi bien sûr le Compte de Gestion, sa mise en conformité, ce Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal.

Nous allons d'abord évoquer le résultat de l'exercice budgétaire de l'année 2021, en évoquant le fonctionnement puis l'investissement. Alors un résultat de fonctionnement 2021 qui est le solde, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auquel on ajoute celui de l'exercice précédent.

Le résultat comptable 2021 de fonctionnement est en hausse sensible, il est à comparer bien sûr au résultat 2020 qui avait été impacté très fortement par la crise COVID, mais aussi à comparer, et c'est plus intéressant de le faire, à l'année 2019. Le résultat de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le besoin de financement de l'investissement, on note et vous le voyez sur l'écran, une hausse du résultat de fonctionnement à 7 744 000 €.

Un besoin de financement de l'investissement, donc toujours l'année 2021, pour déterminer ce résultat d'investissement il faut prendre en compte les restes à réaliser, ou les reports de l'année 2021 qui se trouvent en bas du tableau. En 2021, le besoin de financement de l'investissement est de plus de 5 millions euros.

L'augmentation du déficit d'investissement est à relier avec l'effort d'investissement, qui se traduit par une hausse de 15 % des dépenses d'investissement, toujours entre 2020 et 2021. Le déficit d'investissement est couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement, qui nécessitera une délibération spécifique. Vous avez un schéma qui, je trouve est assez parlant, concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au Budget Général, je vous le rappelais ce sera une délibération spécifique 7 744 000 € en résultat de fonctionnement pour l'année 2021 toujours, dans le petit onglet vert 300 000 € en fonctionnement ce sont les reports des résultats antérieurs, comme chaque année.

Les besoins pour l'année 2021, la couverture du besoin d'investissement, vous l'avez affiché à 5 859 000 €, et puis 1 585 0000 € supplémentaires pour financer l'investissement 2022.

Le résultat de fonctionnement 2021 après couverture du besoin de financement de l'investissement dégage un solde de 1 585 0000 € pour des dépenses d'équipement nouvelles ou la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Alors l'impact du résultat 2021 sur les indicateurs, comme nous le faisons chaque année, l'évolution des niveaux des taux d'épargne, vous le voyez, tous les niveaux des taux d'épargne qui traduisent donc notre capacité d'autofinancement sont en hausse par rapport à 2020 qui était une année COVID, mais aussi par rapport à l'année 2019.

Le taux d'épargne brute c'est l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement s'établit à 22,76 %, à comparer au taux moyen national qui est à 15 %.

L'impact toujours du résultat 2021 sur les indicateurs, nous constatons un autofinancement qui est bien sûr très supérieur à la moyenne des villes de la même taille, ce sont là sur ce tableau, les mêmes indicateurs que la page précédente, mais rapportés au nombre d'habitants. Globalement sur la période 2017/2021, les 3 ratios d'épargne de la Ville de Roanne rapportés au nombre d'habitants se maintiennent à des niveaux très supérieurs aux moyennes nationales comme vous le voyez. L'épargne nette qui est l'autofinancement intégralement affecté à l'investissement après remboursement de la dette est plus de 3 fois supérieur à la moyenne.

L'impact des résultats, toujours sur les indicateurs avec une capacité de désendettement qui est très favorable, la Ville pourrait imaginer rembourser l'intégralité de son encours de dette avec son épargne brute en à peu près 11 mois, quand la moyenne nationale est supérieure à 5 ans.

Cet indicateur est légèrement remonté en 2021, puisque nous avons, je vous le rappelle, encaissé un emprunt de 4,16 millions d'euros à la Banque des Territoires, emprunt sur 25 ans que nous avons validé en 2020.

Les ratios obligatoires sont au nombre de 11, vous les avez dans ce tableau. Ces ratios sont communs à toutes les collectivités. Les ratios permettent de positionner la situation financière de la Ville par rapport aux autres communes de la même taille, ce sont les strates, et pour les 11 ratios obligatoires la Ville de Roanne présente une situation plus favorable que la moyenne. A relever essentiellement la ligne 4, le ratio 4 et le ratio 10 qui caractérisent l'effort d'investissement de notre Ville et puis le ratio 5 qui montre que l'endettement par habitant est 3,7 fois inférieur à la moyenne. Vous avez tout cela en détail dans vos tablettes.

Alors nous allons maintenant procéder à l'analyse de la section de fonctionnement, donc à chaque fois fonctionnement puis investissement bien sûr, l'évolution, la ventilation pour les recettes et les dépenses.

L'évolution d'abord des recettes réelles de fonctionnement 47,755 millions d'euros. Les produits des services, c'est le chapitre 70 à la 2^{ème} ligne +26,54 % en raison d'un retour à la normale des recettes de l'activité des services, nous comparons la variation de Compte Administratif à Compte Administratif.

Les impôts, les taxes le chapitre 73 +2,86 % par rapport à 2019, en raison de l'évolution des bases, les taux restants inchangés. Ce chapitre intègre également le reversement de Roannais Agglomération qui reste stable et la hausse des droits de mutation, un autre fait marquant de ce chapitre.

Des dotations d'Etat toujours orientées à la baisse. Pour rappel, comme le disait M. le Maire, la baisse, la diminution des dotations de l'Etat représente une perte cumulée de près de 4 millions par an depuis 2013.

Les produits exceptionnels chapitre 77 sont fortement impactés par la cession à Roannais Agglomération du tènement Mermoz pour 1 200 000 €, au total donc les recettes réelles en forte hausse par rapport à 2020, c'est le chiffre que nous avons tout en bas +5,08 %.

Maintenant la ventilation des recettes réelles de fonctionnement, la ventilation des recettes de fonctionnement avec une structure des recettes de fonctionnement qui ne connaît pas d'évolution majeure entre 2020 et 2021, toujours la fiscalité directe des impôts qui reste le poste le plus important à 68,11 % et la part des dotations d'Etat qui diminue légèrement à 19,16 %. Le cumul de ces 2 postes donc le rose et le vert représente 87,27 % des recettes de la Ville.

Le produit des recettes tarifaires est en légère augmentation, c'est le bleu sur le schéma à 6,22 %.

Toujours analyse de la section de fonctionnement avec l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 35 369 000 €, les charges à caractère général c'est le chapitre 011 +8 % par rapport à 2020, retour au niveau de 2019 mais aussi l'effet de hausse des prix des matières premières que nous commençons à imaginer.

Les charges de personnel, chapitre 012, +1,64 %, c'est une hausse continue malgré les effets de revalorisation des salaires de l'automne 2020 et du G.V.T..

Chapitre 65, autres charges de gestion en diminution de 5,24 % qui s'explique notamment par le changement de périodicité du versement des subventions aux centres sociaux. Avant nous versions sur une année scolaire, maintenant nous versions sur une année civile, pour 2021 à peu près 18 mois, c'était à leur demande cette modification de versement.

Les charges financières, chapitre 66, concernent les intérêts de la dette qui sont toujours en diminution, les nouveaux emprunts impactant peu l'exercice 2021, et les charges exceptionnelles, le chapitre 67, enregistrent les dépenses non récurrentes qui n'ont pas vocation à se répéter d'une année sur l'autre. La comparaison entre exercices n'est donc pas forcément pertinente puisqu'il s'agit d'une régularisation. Au total, les dépenses réelles évoluent par rapport à 2020 plus de 617 000 €, cela fait +1,77 % et sont réalisées à 94 % par rapport au B.P. voté.

La ventilation des dépenses réelles de fonctionnement, alors toujours un camembert qui précise les choses avec répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement qui restent stables d'une année sur l'autre. En 2021 les charges de personnel représentent 60,40 % des dépenses de la Ville qui est un taux un peu en dessous de la moyenne nationale et un léger repli par rapport à 2020, nous étions à 62,40.

Les charges à caractère général, ce sont les achats, les prestations de services atteignent 25,47 % des dépenses.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement, donc le chapitre 10 dotations et fonds propres intègre d'une part le versement de la section de fonctionnement de l'année n-1, d'autre part les dotations d'investissement reçues, le FCTVA pour 1 557 000 € qui est en baisse de 280 000 € car basé sur les dépenses d'investissement évidemment de l'année n-1 et une taxe d'aménagement pour 78 000 €.

Le chapitre 13 subventions d'investissement reçues est aussi dépendant des investissements de l'année n-1, il y a moins de dépenses donc forcément moins de recettes l'année qui suit.

Les recettes du chapitre 16 sont constituées de l'emprunt de la Banque des Territoires dont je vous ai parlé, encaissées en 2021 pour un montant de 4 167 000 € au taux de 0,55 % sur 25 ans.

Au total des recettes réelles d'investissement en forte hausse par rapport à 2020 +20,61 % les chiffres tout en bas et un taux d'exécution à 80,12 %. Un taux d'exécution très satisfaisant.

La ventilation, maintenant des recettes réelles d'investissement, contrairement au fonctionnement, la répartition par chapitre des recettes d'investissement est très impactée par l'encaissement des recettes liées aux dépenses n-1 ou non récurrentes tels que l'emprunt ou le produit des cessions foncières.

Ainsi, en 2021, l'emprunt représente plus de 25 % des recettes d'investissement.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement mis à part le report du solde de l'investissement de l'année antérieure, c'est le chapitre 001 qui est un mouvement comptable de reprise de résultat, les dépenses réelles d'investissement sont principalement constituées des dépenses d'équipement qui atteignent un peu plus de 18 millions d'€, 75,98 % et le remboursement de la dette pour 1 276 000 €.

Au total, les dépenses réelles d'investissement sont en fortes hausses par rapport à 2020 + 15,64 %.

Maintenant la ventilation des dépenses réelles d'investissement, vous avez le camembert, les principaux postes financés sur l'année 2021 avec des dépenses d'équipement qui représentent 76 % des dépenses d'investissement. Nous vous avons listé, vous les avez dans votre tablette les principaux projets qui ont été financés sur l'année 2021.

Une analyse par la suite, qui reprend un petit peu la diapositive précédente pour les dépenses d'équipement à 18 millions d'€ je vous le disais, et on peut voir qu'en fin 2021, le montant investi par la Ville de Roanne sur les 6 dernières années est de 118 millions d'euros, donc en sortie de crise comme annoncé lors du ROB et du DOB, forte volonté d'aller sur l'investissement, le réaliser montre l'engagement et la tenue de nos propositions pour des dépenses d'équipement qui sont réalisées à hauteur de 18,1 millions d'€ du budget voté. On attend donc un BP réalisé à 86 % si on rajoute les restes à réaliser pour lesquels une commande, un marché ou un contrat a été signé avant le 31 décembre 2021, et qui sont rattachés à l'exercice, on voit bien les prévisions et le réalisé à côté.

L'état de la dette à la fin 2021, un remboursement de la dette sur l'exercice 2021 à 1 276 000 € comme je vous le disais. Le nouvel emprunt toujours qui apparaît et puis le taux moyen qui reste très compétitif et s'améliore en raison de l'extinction de prêts anciens comportant des taux d'intérêt qui étaient plus élevés.

Le profil d'extinction de l'encours laisse de larges marges de manœuvre pour financer l'investissement par un recours raisonné à l'emprunt. Vous avez en dessous un petit graphe qui représente le capital restant dû, ce qui reste à réaliser.

Les Budgets Annexes, on va démarrer peut-être par le budget du théâtre avec une section d'exploitation, vous avez vu une subvention du Budget Général à 723 000 €, une section d'exploitation qui permet, je ne voudrais pas être trop redondante, et une section d'investissement qui sont stables, une situation financière du budget du théâtre qui sont stables entre 2020 et 2021. La subvention versée par le Budget Général est en légère diminution à 27 000 €.

Les Budgets des parkings aménagés, le résultat d'exploitation là est positif grâce à la subvention également du Budget Général qui est de 85 000 € et le résultat d'exploitation permet de couvrir le besoin de financement de l'investissement.

Pour le crématorium, toujours un résultat d'exercice à plus de 100 000 €, un résultat de clôture à plus 435 000 € pour la section d'exploitation. Le résultat d'exploitation augmente en raison d'une baisse des dépenses par rapport à 2020, les baisses de frais de maintenance, il est proposé de reporter le résultat en section de fonctionnement, l'investissement ne présentant pas de besoin de financement pour le Crématorium. On vous a mis le nombre de crémations également en bas.

J'évoque maintenant le Service Funéraire Public avec un résultat d'exploitation qui présente un excédent de 123 000 €, en baisse par rapport à 2020 en raison de la diminution du nombre de funérailles, et le résultat d'exploitation qui permet de financer le déficit d'investissement lié aux travaux de rénovation que nous avons évoqués, et un résultat clôturant en section d'exploitation à plus 689 000 €, en investissement à moins 94 000 €. On vous a rappelé également le nombre de funérailles.

Le Compte de Gestion qui est établi par le Trésorier Municipal retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation qui est analogue à celle du Compte Administratif. En fait si le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes par l'ordonnateur, le Compte de Gestion retrace ceux tenus par le Comptable Public.

Les chiffres constatés sont conformes que ce soit pour le Budget Général et pour les Budgets Annexes Service Public Funéraire, Crématorium, Parkings aménagés et Théâtre.

Madame Riamon : Juste une explication de vote peut-être M. le Maire à ce stade du débat, en remerciant Mme Robin de sa présentation très complète, et aussi de la qualité des documents qui nous ont été remis, toujours aussi clairs et synthétiques.

Vous avez fait une présentation équilibrée de ce Compte Administratif 2021, et recontextualiser par rapport à la situation actuelle M. le Maire et ça c'est indispensable parce que la situation évolue maintenant rapidement, et ce que je note par rapport à la présentation que vous avez faite, c'est que le Compte Administratif 2021 est dans une épure totale par rapport aux Comptes Administratifs précédents.

Donc je ne ferais pas un commentaire plus avancé les résultats ont été présentés, et vous l'avez souligné, les indicateurs sont au vert et tous ici nous souhaitons que les indicateurs restent au vert le plus longtemps possible cela va de soi. Après, on peut débattre de ce à quoi on consacre les dépenses et parfois nous ne sommes pas d'accord vous le savez, mais le fait que la collectivité soit en bon état financier c'est un devoir, c'est une nécessité, et encore plus par rapport aux menaces que vous avez listées M. le Maire et qu'on a aussi évoqué à l'Agglomération parce que cela pèse sur l'ensemble des collectivités.

Néanmoins 2021/2022 c'est une rupture par rapport à l'ensemble de ces indicateurs et à votre stratégie financière, vous l'aviez annoncé, tout est très clair, on y est, l'emprunt peut-être pour une bonne cause on en débattrait, mais c'est le cas. Voilà un indicateur qui inévitablement va bouger, donc je pense qu'il faut le souligner à cet endroit, vous anticipez dans un réflexe de bonne gestion que je soutiens le fait d'anticiper l'emprunt pour éviter peut-être des taux qui flamberaient, on ne sait pas, mais en tout cas j'insiste ici pour que d'ici le D.O.B. et j'imagine que vous en avez les moyens, et peut être aussi la préoccupation, nous puissions avoir une remise à plat de la prospective budgétaire de notre collectivité, dans ce contexte mouvant et je ne vous ferai pas grief de ne pas savoir de combien l'énergie va augmenter, de combien les matériaux vont augmenter, mais le fait est qu'ils augmentent, donc c'est important pour nous de se replacer par rapport à ça, et aussi de replacer votre stratégie d'emprunt, puisqu'aujourd'hui on découvre pas à pas l'emprunt que vous réalisez mais peut-être faut-il quand même en savoir un peu plus pour la suite, ça c'est le premier point.

Après le deuxième point, vous avez souligné en début de Conseil M. le Maire et on s'associe bien volontiers à ce que vous avez dit, que tout ce qui a été fait ne pouvait pas se faire sans l'appui des services et nous sommes bien d'accord avec vous, et c'est pourquoi l'augmentation du point d'indice nous semble une mesure indispensable à la fois pour garantir aux agents concernés un pouvoir d'achat qui nous l'espérons va leur permettre, comme aux autres salariés, de faire face à l'inflation et aux augmentations du coût de la vie qui se profilent et personne ne l'a souhaité, nous en sommes d'accord mais aussi de faire en sorte que la Fonction Publique Territoriale reste attractive de manière à attirer dans notre collectivité, et en particulier dans nos collectivités de tailles moyennes, des talents, des compétences dont nous avons tous besoin pour maintenir les services au public, et puis réaliser les investissements qui ont été prévus dans de bonnes conditions de maîtrise financière et technique.

Je pense que cette augmentation du point d'indice est légitime et est en rattrapage d'une situation qui n'avait pas évolué depuis plusieurs années. Alors j'allais dire pas de chance, ça tombe sur cette année 2022, mais maintenant M. le Maire quand j'étais Adjointe aux Finances, Mme Robin cela nous est arrivé aussi 2 fois de suite pour 500 000 € à chaque fois et sur le fond nous étions d'accord avec ce maintien, en fait à la fois de l'attractivité et du pouvoir d'achat des agents du service public, et on a vu à quel point ces agents étaient indispensables dans la crise COVID, y compris au sein de nos collectivités de proximité.

La bonne santé financière de notre collectivité m'amène à vous reposer et à insister M. le Maire, vous ne serez pas surpris, sur le fait aussi dans cette période difficile et incertaine de donner des signes en termes de pouvoir d'achat aux familles les plus précaires de notre commune. Je pense par exemple et nous vous l'avions déjà proposé, la gratuité du Musée, vous aviez très bien et nous vous avons soutenu sur ce point-là, mis en place la gratuité des Médiathèques, ça me paraît assez cohérent d'envisager aussi la gratuité du Musée. La recette, elle est ce qu'elle est, elle a augmenté tant mieux ça veut dire que probablement la fréquentation aussi a augmenté, et en post COVID c'est important, mais cette recette au fond ne représente qu'une infime partie du coût du service, c'est peut-être important d'envisager la gratuité pour tous les usagers du Musée et je crois que c'est possible financièrement.

Nous pourrions aussi avoir un élargissement de l'aide alimentaire, à la fois bien sûr à des familles momentanément en difficulté, et les analyses produites, y compris ces jours-ci au niveau national, montrent que les familles en difficulté ne seront pas que des familles dans la grande précarité, ce sera aussi des familles qui connaissent, à un moment donné, une difficulté momentanée liée à un ajustement difficile entre une inflation, des coûts, des prix, et puis des salaires qui ne suivent pas, ou des revenus de l'activité libérale qui ne suivent pas.

Je pense qu'il faudrait pouvoir prendre en compte aussi les difficultés momentanées de ces familles et élargir le dispositif en y réfléchissant au niveau du C.C.A.S., et puis peut-être améliorer aussi qualitativement et cela demande des moyens, l'accompagnement à l'aide alimentaire, je ne crois pas du tout personnellement à la distribution de chèques alimentaires par exemple, non conditionnés à la qualité des produits, non conditionnés en accompagnement social pour se réapproprier son alimentation, qui est un facteur d'insertion sociale, qui est un facteur de bien vivre et qui est aussi un facteur Mme Loughraieb de prévention, en termes de santé.

Je pense que dans ce domaine-là puisque vous avez affiché M. le Maire, M. le Président, des objectifs intéressants sur cette question de l'alimentation, je crois que la commune de Roanne pourrait être beaucoup plus exemplaire dans ce domaine-là.

Et puis allons aussi plus loin sur les Budgets Annexes dans le Crématorium, on voit un bénéfice important qui est postérieur évidemment à la crise COVID, qui est postérieur aussi au renouvellement du four qui a été renouvelé, et on va donc payer, sauf erreur de ma part, des impôts sur les sociétés ce n'est peut-être pas une bonne idée, donc ne faut-il pas là aussi réviser les tarifs du Crématorium pour là encore aussi soulager la charge des familles tout simplement ?

Cela peut être intéressant, donc voilà quelques points très pratico-pratiques pour vous proposer avec cette santé financière collective que nous ne mésestimons pas du tout M. le Maire, de peut-être donner aussi du sens à ce qui nous est commun, et je finirai par là parce que vous avez évoqué les menaces, je pense qu'il est important dans le contexte où nous sommes aussi de nous interroger sur d'où vient la ressource et pas seulement, évidemment de l'impôt local, mais aussi des dotations qui proviennent du niveau national, et je pense que dans ce contexte, au-delà des menaces, il faut se poser la question de la répartition de la richesse dans notre pays, on ne peut pas continuer aussi sans se poser de questions sur l'endettement de notre pays, sur où est la richesse ? Comment elle se répartit ? Comment elle est à nouveau réappropriée aussi au niveau local ? Et j'imagine que vous en discutez dans les réunions que vous avez, par exemple dans l'association Villes de France.

Je pense que nous sommes tous concernés et responsables sur cette question, si nous voulons continuer d'avoir une démocratie vivante de la solidarité dans le pays, et puis je l'espère aussi un mieux-vivre localement pour lequel nous sommes les premiers à devoir répondre à cette question.

Je n'ai pas indiqué le vote mais peut-être qu'on l'indiquera au moment.

Monsieur le Maire : Vous pouvez le faire maintenant.

Madame Riamon : Nous voterons les Budgets Annexes pour lesquels nous n'avons pas de réserve particulière, ni même de question pour l'instant, et concernant le Compte Administratif nous nous abstiendrons, et pour l'ensemble du Compte de Gestion nous les votons.

Monsieur Beysson : Une explication de vote aussi, bon assez rapide et puis peut-être sans surprise pour tout le monde autour de la table.

Effectivement, on peut constater qu'en termes de gestion et d'éléments financiers, la politique de la Ville est saine et il n'y a pas de difficulté en tout cas qu'on a pu constater de ce côté-là, et on se félicite aussi de cette bonne santé financière.

Le vote qu'on va émettre, qui sera un vote contre, c'est un vote d'orientation politique, pas un vote d'analyse budgétaire. Effectivement Mme Riamon a parlé de la question de l'emprunt qu'on avait déjà évoqué au Débat d'Orientation 2021, comme peut-être quelque chose à utiliser plus, de telle sorte à pouvoir justement maintenir des marges d'action plus importantes, aussi à travers le Budget de Fonctionnement, par rapport aux questions de salaire mais par rapport aussi à l'ensemble des actions qu'on peut avoir à travers les services de la Ville vis-à-vis de la population, et donc ce vote contre va s'expliquer par l'orientation et l'attribution, enfin l'orientation des financements avec tous les sujets qu'on a déjà longuement débattu dans cette assemblée qui font notre désaccord au regard de Foch Sully, d'orientation qu'on lui donne, de l'aménagement urbain de manière générale, de Paul Pillet, vous le savez on soutient le projet sur le fond, mais on est encore en attente d'éléments, des éléments qu'on n'aura pas, on l'a compris en tout cas dans l'immédiat sur justement l'évaluation de cette politique et de ses investissements financiers.

Puis également des choses que Mme Riamon a évoqué, pour lesquelles on va diverger aussi sur la nécessité d'actions en termes d'action sociale, que ce soit au niveau de l'aide alimentaire, des cantines, de la manière dont est orienté le C.C.A.S..

Et voilà donc avec des choix différents en termes d'aménagements urbains, de priorisation de modalité de transport dans les rues de la ville, et tout ça faisant que, on vote contre ce Budget Général, pour faire tout d'un bloc aussi on approuvera le Compte de Gestion sur lequel on n'a pas de remarque, et on s'abstiendra sur les Budgets Annexes, les 3 Budgets Annexes.

Monsieur le Maire : Quelques réponses ou quelques précisions à Mme Riamon, je n'ai pas eu de question particulière posée par M. Beysson.

Vous avez commencé par dire Mme Riamon que vous souhaitez que les indicateurs restent au vert, c'est effectivement notre ambition, pour cela nous devons être prudents et vous, vous vous devez d'être cohérents puisque pour qu'ils restent au vert, il faut faire des choix et donc il est difficile de maintenir des indicateurs au vert si nous envoyons des signes différents et que nous ouvrons les vannes de la dépense, nous sommes effectivement toujours très prudents.

Il faut savoir quand même que si nous nous réjouissons pour nos collaborateurs de l'évolution du point d'indice, tout cela a un coût et comme les entreprises aujourd'hui sont conscientes qu'avec la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation, il est important de réfléchir comment redynamiser les salaires dans les entreprises, le Gouvernement semble vouloir faire le choix d'un dégel du point d'indice et comme je vous l'ai dit avec des conséquences qui vont se chiffrer par centaines de milliers d'euros supplémentaires.

Je me permets quand même d'attirer votre attention sur le fait que nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot depuis notamment 2020, puisque nous avons mis en place ce qu'on appelle le RIFSEEP, c'est-à-dire dans la rémunération d'un fonctionnaire, il y a 2 choses, il y a la grille indiciaire qui dépend effectivement des postes, des concours, et puis de l'évolution portée par l'Etat ou pas, et puis il y a le régime indemnitaire qui vient s'ajouter. Nous avons justement doté le régime indemnitaire de 450 000 € supplémentaires qui se font chaque année. Il y a déjà eu pour une très grande majorité de collaborateurs, une évolution en plus du G.V.T. qui est quand même significative, et viendra s'ajouter et à juste raison, l'augmentation du point d'indice, c'est-à-dire qu'en année pleine si on cumulait ce que nous allons devoir faire avec l'augmentation du point d'indice et donc ce que nous avons fait de façon volontaire, avec le RIFSEEP, nous allons vraisemblablement dépasser le 1 000 000 d'€ supplémentaires en faveur de nos collaborateurs, donc cette reconnaissance que nous leur devons par rapport à leur implication, par rapport à leur professionnalisme, nous l'avons démontré et nous allons continuer à l'accompagner.

Vous avez évoqué la gratuité du Musée, elle existe déjà puisque vous avez une gratuité du Musée le premier dimanche de chaque mois pour tout le monde, les mercredis après-midi, et pour les moins de 26 ans, donc celles et ceux qui auraient des difficultés financières à envisager une visite du Musée, peuvent tout à fait s'inscrire dans la démarche actuelle, le faire de façon plus généraliste n'apportera pas grand-chose, ne développera pas les visites du public et nous devons là encore, d'autant plus que nous avons un projet très important que vous connaissez concernant le Musée et son avenir, nous devons bien évidemment faire en sorte de maintenir un niveau de recettes, de façon à ne pas engager une dérive, c'est-à-dire que comme vous l'avez dit, si on doit dégrader nos recettes mais en même temps avec l'obligation que vous me demandez de maintenir les voyants en vert, comprenez bien qu'il y aura des choix à faire.

Sur la cantine, je vous invite à lire le Progrès de ce matin, parce que je sais que c'est un sujet très cher à Mme Dumoulin et la commune de Pouilly-les-Nonains, dont on ne peut pas dire qu'elle est dirigée par une horde de libéraux, donc le couteau du libéralisme entre les dents, vient de passer le tarif minimum de 3,99 € à 4,20 €. Je rappelle que nous avons effectivement augmenter le tarif minimum à 3 €. Je vous informe que le prestataire face à l'augmentation des produits, pour maintenir la qualité des repas, a souhaité engager des discussions avec la municipalité pour revoir les conditions du contrat et que nous avons accepté le principe d'une augmentation des coûts du prestataire de l'ordre de 10 %, que nous ne répercuterons pas sur les familles, donc là encore nous faisons un geste, à partir de la rentrée prochaine et en sachant que cette augmentation s'applique de façon rétroactive à partir du mois de février.

C'est un effort supplémentaire que la Ville va devoir faire pour maintenir là encore le pouvoir d'achat des ménages, et en particulier de celles et ceux qui ont un enfant qui prend ses repas dans l'une de nos écoles, mais voilà, il y a des communes qui font d'autres choix et qui ont des tarifs bien plus élevés que le nôtre.

Sur le Budget du Service Funéraire, vous avez dit « celui-ci se portant bien, afin d'éviter de payer de l'impôt sur les sociétés, ne devrait-on pas baisser les tarifs ? ». Je vous invite là encore, la presse s'en est fait l'écho, à aller visiter les travaux importants, près d'un million d'euros que nous avons faits au Service Funéraire qui avaient été initiés, souhaités, voulus par Christian Maisonneuve, et mis en application par nos services sous la houlette de Fabien Lambert désormais, c'est aussi une qualité d'accueil que nous voulons. J'ai encore reçu hier des félicitations par rapport à nos agents et la qualité de la prise en charge des familles, c'est une chose nos personnels font de leur mieux, mais il y a aussi l'accueil physique grâce à des locaux qui sont modernisés, rénovés, étendus, plus confortables et qui nécessitent de maintenir une capacité là encore d'investissement, et c'est la raison pour laquelle, nous ne pourrions pas et investir et baisser les tarifs qui sont déjà les plus bas du marché de Roanne. Nous allons maintenir cette politique.

Enfin, et juste un mot mais ça dépasse le cadre de cette discussion qui concerne le Compte Administratif de l'année 2021, vous nous dites et vous avez raison, il faut que nous réfléchissions à la répartition de la richesse de notre pays. Nous sommes en plein débat législatif, le Parlement doit être élu à partir de dimanche prochain, c'est le moment que les partis politiques, je dirais portent une voix qui permet de faire des propositions, et je suis malheureusement un peu sur ma faim dans tous les domaines par rapport, on a déjà eu ça c'est un point de vue personnel, quasiment pas de débat pour la présidentielle et quasiment pas de débat non plus pour les législatives. Les Français sont appelés à voter pour un Président, pour une Assemblée Nationale sans qu'on leur mette sur la table des programmes, et d'ailleurs ce qui me frappe moi, c'est que certains préfèrent faire élire des représentants de tel ou tel candidat à la présidentielle, plutôt que de faire élire des représentants du peuple.

Je trouve assez surprenant maintenant de voir des campagnes où chaque candidat met sa bobine avec le candidat à la présidentielle, plutôt que de se présenter aux suffrages en disant « voilà moi ce que je propose et ce que je ferai », mais bon, je ferme la parenthèse ce n'est pas à nous de trancher ce débat-là, mais le débat sur la répartition de la richesse c'est au Parlement que ça doit se faire et pas dans cette enceinte, même si nous avons « une petite richesse » à répartir, et je pense que nous le faisons, et que le débat se fait avec des propositions alternatives qui sont les vôtres, qui sont celles du « groupe 88 % » ou du « groupe En Marche », donc lorsque vous faites ces propositions.

Je terminerai simplement en vous remerciant les uns et les autres de la qualité de vos interventions et du débat, puisque je pense que le débat se tient bien et si personne ne demande à reprendre la parole, peut-être une précision Mme Riamon.

Madame Riamon : Avec votre autorisation M. le Maire, d'abord juste sur l'aspect Crématorium, Service Funéraire Public, j'ai fait bien attention de ne parler que du Crématorium et pas du Service Funéraire Public, et franchement les travaux qui ont été faits sont très bien, donc il n'y a aucun doute là-dessus et d'ailleurs M. le Maire, vous noterez qu'on a toujours soutenu tout ce que vous avez proposé de faire au niveau de ce Service Funéraire Public. On s'est beaucoup accroché, alors moi j'y étais mais d'autres étaient dans votre premier mandat sur ce sujet, mais je trouve que finalement on a eu raison de débattre entre 2001 et 2008 sur ce sujet, et raison d'insister et vous avez eu raison de nous écouter et aujourd'hui la situation permet de prendre ce type de décision, donc la proposition que je vous faisais ne concernait pas le S.F.P. mais bien les prix, enfin les tarifs de crémation, parce qu'évidemment j'ai lu les budgets avec attention et l'investissement qui vient d'être réalisé a nécessité d'être financé.

Monsieur le Maire : Et bien parallélisme des formes, nous avons lancé un investissement important sur l'accueil des familles au Crématorium et donc c'est en cours, et là aussi il faut de l'argent pour pouvoir, la politique tarifaire permet justement de réaliser ces investissements.

Madame Riamon : Vous m'indiquez qu'on ne paiera pas d'impôt sur les sociétés.

Monsieur le Maire : Ça je n'en sais rien.

Madame Riamon : Je regarde M. Condette. C'est normal de payer des impôts alors là vous prêchez une convaincue.

Monsieur le Maire : Il va bien falloir finir par soutenir cet Etat qui effectivement est en déficit chronique lui.

Madame Riamon : Je terminerai là-dessus avec votre autorisation M. le Maire, après, tout est question de choix, et vous êtes d'accord tout est une question de choix. Vous dites on ne peut pas, on ne peut pas ne pas, moi je vous dis si on peut, on peut prendre en compte les 150 gamins qui ont vraiment besoin qu'on les aide à la cantine avec un tarif de cantine à 0,50 € ou à 0,75 €, ce n'est même plus vraiment la question parce que ce n'est pas cette recette qui va faire le prix du service.

Vous avez indiqué et à juste titre les 10 % d'augmentation, donc je me dis que ce n'est même peut-être pas beaucoup qu'il vous demandait, enfin je me dis bon ça a été bien négocié, enfin bref, que le prestataire vous demande compte-tenu du contexte actuel ce n'est peut-être pas terminé. Vous faites le choix, tant mieux, de ne pas le répercuter, mais ce qu'on vous demande c'est un effort de solidarité particulier qui n'est pas énorme, on en avait débattu longuement quand vous nous aviez fait cette drôle de proposition d'attendre que l'Etat prenne en charge quelque chose qu'il ne pouvait pas prendre en charge,..., ce n'est pas la somme mais par contre pour les familles c'est essentiel, et pour les enfants concernés, j'insiste c'est l'essentiel aussi, et j'insiste aussi pour qu'on regarde de près la situation des familles qui vont se trouver peut-être en difficulté momentanée, c'était ça l'objet de ces propositions d'un choix différent, et dernier point sur la répartition des richesses, et alors ici je ne peux pas être taxée d'être à l'extrême gauche, c'est pas trop mon style vous savez, néanmoins...

Monsieur le Maire : On n'y voit plus bien clair maintenant.

Madame Riamon : Moi c'est très clair et c'est très bien vu, et donc néanmoins dans la régulation démocratique à laquelle je souscris en matière économique, je pense qu'il est important de réajuster les choses en matière de ce que le MEDEF appelle l'impôt de production. Moi j'insiste là-dessus en particulier, il n'y a pas 36 000 possibilités ou les profits vont aux actionnaires, ou ils vont à l'Etat, ou ils vont aux salariés et c'est cette régulation qu'il convient de mettre en œuvre une fois qu'on a réalisé les investissements,..., et donc quand le MEDEF, j'appelle les choses ici « un chat un chat », parce que aujourd'hui je travaille encore pour des entreprises et leur développement, je suis donc très attentive au développement des entreprises, mais je pense qu'une entreprise qui utilise des infrastructures énergétiques de communication, de digital, des infrastructures de formation doit les financer par l'impôt et en cela M. Lambert, je crois que c'est M. Lambert qui l'a dit, excusez-moi parce que d'ici on ne voit pas très bien, enfin en tout cas un de vos collègues a dit « mais il faut payer de l'impôt », c'est en cela aussi que je suis convaincue que les entreprises doivent participer plus à l'impôt, et par ce biais-là la richesse du pays, et donc à la redistribution, en tout cas c'est ma conviction.

M. le Maire met au vote le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion des Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre.

Considérant que Mme Clotilde Robin a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Yves Nicolin, Maire, s'est retiré de la séance pour le vote du Compte Administratif ;

Mme Robin soumet au vote les Comptes Administratifs des Budgets Général et Annexes :

Budget Général :	POUR :	32 voix (Groupes Majorité + M. Pion + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble " ayant donné pouvoir à M. Pion)
	CONTRE :	2 voix (Groupe " Collectif 88 % ")
	ABSTENTION :	3 voix (Groupe " A Gauche pour Roanne ")
Service Funéraire Public :	POUR :	35 voix (Groupes Majorité + " A Gauche pour Roanne " + M. Pion + M. Iacovella " Réussir Roanne Ensemble " ayant donné pouvoir à M. Pion)
	ABSTENTION :	2 voix (Groupe " Collectif 88 % ")
Crématorium :	POUR :	35 voix (Groupes Majorité + " A Gauche pour Roanne " + M. Pion + M. Iacovella " Réussir Roanne Ensemble "ayant donné pouvoir à M. Pion)
	ABSTENTION :	2 voix (Groupe " Collectif 88 % ")
Parkings Aménagés :	POUR :	35 voix (Groupes Majorité + "A Gauche pour Roanne" + M. Pion + M. Iacovella " Réussir Roanne Ensemble " ayant donné pouvoir à M. Pion)
	ABSTENTION :	2 voix (Groupe " Collectif 88 % ")
Théâtre :	POUR :	33 voix (Groupes Majorité + " A Gauche pour Roanne ")
	ABSTENTION :	4 voix (Groupe " Collectif 88 % " + M. Pion + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble" ayant donné pouvoir à M. Pion)

Les Comptes Administratifs des Budgets Général et Annexes sont approuvés.

8. Affectation des Résultats 2021 – Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre – Exercice 2022 - Approbation

Mme Robin : Suite à l'arrêté des comptes de l'exercice constitué par le vote du Compte Administratif, il revient à notre Conseil Municipal de valider l'affectation des résultats comme précisé dans la délibération.

Il est proposé d'affecter les résultats du Budget Général et des 4 Budgets Annexes de la Ville de Roanne, selon les modalités détaillées dans le rapport de présentation que vous avez dans vos tablettes pour ce qui concerne le Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'affectation des résultats 2021 des Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre.

Les Groupes "A Gauche pour Roanne" et "Collectif 88 %" se sont abstenus pour le Budget Général.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu pour les Budget Annexe Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre.

9. Décision Modificative de crédits n° 1 – Budgets Général et Annexe : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre – Exercice 2022 - Approbation

Monsieur Dorange : Comme chaque année après le vote du Compte Administratif, une Décision Modificative au Budget Primitif 2022 de la Ville de Roanne doit intervenir pour prendre en compte les résultats de l'exercice 2021, et intégrer les restes à réaliser 2021, procéder à des ajustements de crédit pour inscrire des dépenses et recettes nouvelles ou adapter des inscriptions de crédit au planning de réalisation des projets.

La Décision Modificative n° 1 au Budget Général s'équilibre à 569 000 € en fonctionnement et 10 875 000 € en investissement.

Les principales dépenses de fonctionnement sont pour les charges à caractère général de 136 000 € dont une partie de hausse des prix des matières premières, achat de filtres purificateurs d'air, et réception des villes jumelles, pour les autres charges de gestion courante 14 200 €. Les charges exceptionnelles 80 790 € dont 34 740 € au fonds de soutien au peuple ukrainien, et un don à la Fondation Yann Arthus Bertrand dans le cadre de l'organisation d'un événement 100 % santé.

Les principales recettes de fonctionnement sont impôts et taxes 287 000 €, les dotations subventions et participations -29 000 €.

Les principales dépenses d'investissement, vous avez un tableau important, il vous explique qu'il y a 5 710 000 € de dépenses d'équipement, dont les restes à réaliser de 2021 qui s'établissent à un montant de 3 689 000 €.

Les ajustements de crédit pour un montant de 2 020 000 €, vous avez un tableau détaillé en fait avec les plus et les moins qui vous permettent de retrouver ce total.

Les principales recettes d'investissement sont les subventions d'investissement reçues pour 4 173 000 € dont reste à réaliser 2021 pour un montant de 2 493 000 €, des ajustements de crédit pour un montant d'1 680 000 € détaillés ci-après dans le tableau donc qui était joint à la délibération.

La Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Théâtre est équilibrée à moins 12 710 € en fonctionnement et à 7 296 € en investissement, cela intègre la reprise des résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2021, ainsi que certains ajustements de crédits, dont principalement des crédits supplémentaires pour la maintenance de la chaufferie, et l'ajustement de la subvention versée par le Budget Général.

La Décision Modificative n°1 du Budget Annexe des Parkings est équilibrée à 0 € en fonctionnement et à 91 000 € en investissement, cela intègre la reprise des résultats et les restes à réaliser de 2021, ainsi que certains ajustements de crédit, dont principalement en fonctionnement le résultat de fonctionnement reporté 2021 pour 27 000 €, l'ajustement de la subvention versée par le Budget Général pour le même montant, et en investissement l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement donc de 90 000 €.

La Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Service Funéraire Public est équilibrée à 389 000 € en fonctionnement et à 633 000 € en investissement, cela intègre la reprise des résultats et les restes à réaliser de 2021, ainsi que certains ajustements de crédit, dont principalement des crédits pour la formation des agents pour 10 000 €, l'adhésion à la Maison des Obsèques pour 10 000 € et en investissement les compléments de crédit pour les travaux de modernisation et d'extension du funérarium pour 230 000 €, l'acquisition d'un véhicule pour 25 000 €, réduction d'emprunt prévue au Budget Prévisionnel de 60 400 €.

La Décision Modificative du Budget Annexe du Crématorium est équilibrée à 430 000 € en fonctionnement et 370 000 € en investissement, cela intègre la reprise des résultats et des restes à réaliser de 2021, ainsi que certains ajustements de crédits dont principalement en fonctionnement des crédits pour l'entretien périodique du four pour 30 000 €, en investissement des compléments de crédit pour les travaux de création de l'espace de convivialité pour 50 000 €, et la reprise du résultat d'investissement 2021 pour 53 000 €, le virement de la section de fonctionnement 382 000 € qui permet l'annulation de l'emprunt inscrit au Budget Prévisionnel pour 65 000 €.

Monsieur le Maire : Un peu technique mais c'est comme ça.

Madame Riamon : Merci beaucoup pour les détails qui nous ont été donnés.

Alors j'avais une question précise que je m'étais posée en vous voyant en photo sur ce que je pense être le mobilier urbain de communication, est-ce que c'est bien l'hashtag « J'aime Roanne » ? Et donc ça coûtait bien 19 400 €. Je sais le prix, très bien, c'est une information utile, ça c'est le premier point...

Monsieur le Maire : *(hors micro)*.

Madame Riamon : Pardon Ah ça c'est vous qui jugez, moi je pense pas mais bon, mais vous l'aurez compris.

Monsieur le Maire : Mais là je parlais de l'information. Vous aviez souhaité la préciser c'est qu'à vos yeux elle est capitale.

Madame Riamon : Un peu, ok ensuite, alors après vous savez M. le Maire je lis un peu tout comme ça, c'est un défaut, mais bon c'est parfois utile, alors bon ne m'en veuillez pas j'ai quelques marottes et donc si je ne me suis pas trompée, mais vous me dites si je ne me suis pas trompée, dans les restes à réaliser on aurait réalisé que 13 % des travaux d'accessibilité qui avaient été prévus à 460 000 € cette année, alors qu'on a réalisé, enfin que vous avez réalisé 86 % des travaux de vidéoprotection.

J'ai rapproché ces 2 chiffres parce que je pense que pour les personnes concernées, si je ne me suis pas trompée, c'est aussi un élément de sécurité voilà donc je vous redemande, mais cela fait plusieurs fois déjà ce que je vous le dis, il faut réaliser ce qui était prévu en accessibilité, en plus il y a un plan d'accessibilité. Alors est-ce que je me trompe dans la lecture des chiffres ?

Monsieur le Maire : Je suis incapable de vous dire.

Madame Riamon : Donc c'est dommage.

Monsieur le Maire : Mais comme M. Murzi a à la fois en charge l'urbanisme et donc les travaux d'accessibilité et la vidéoprotection, je pense qu'une petite séance d'intimité tous les 2, vous permettra de vous mettre d'accord sur les chiffres.

Madame Riamon : Avec plaisir, mais alors vous savez nous on fonctionne collectif, donc en général quand il y en a pour une il y en a pour les autres, donc il faut que ce soit une séance pour tout le monde.

Monsieur Murzi : Mme Riamon, je crois que vous êtes gourmande, il n'y a aucun souci, je vous accueillerai avec grand plaisir.

Monsieur le Maire : Comme dit la pub « venez comme vous êtes ».

Madame Riamon : Mais vous avez vu que chaque fois que M. Murzi nous invite, on vient, là c'est sûr on est venu.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il vous invite souvent ?

Madame Riamon : Non mais sérieusement, on a énormément apprécié la visite, enfin je parle au nom de Denis Vanhecke, on a vraiment apprécié la visite à laquelle vous nous avez conviés de la Cuisine Centrale et ça nous permet vraiment de savoir ce qu'il se passe.

Monsieur Murzi : Moi je n'ai fait que l'intermédiaire avec Mme Brun.

Madame Riamon : J'associe volontiers Madame Brun, mais non on le fera, il n'y a pas de souci, mais j'insiste, il faut consommer autant dans tous les éléments de la sécurité et y compris pour l'accessibilité.

Monsieur le Maire : Mais sur le fond vous avez raison, moi je ne sais pas quel élément de conjoncture qui fait qu'il y a une consommation plus ou moins importante sur un secteur plutôt qu'un autre, mais moi ce que j'apprécie dans ce dialogue, que vous allez sûrement nourrir avec M. Murzi, c'est quelque part on pourrait vous appliquer l'adage ou la phrase célèbre « va je ne te hais point ».

Madame Riamon : Parce que je ne suis pas haïssable du tout M. le Maire.

Madame Dumoulin : On n'est pas des monstres non plus.

Madame Riamon : Alors du coup on va s'abstenir sur la D.M. et voter la D.M. du Budget Général et voter les autres D.M..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la Décision Modificative de crédits n°1 des Budgets Général et Annexes : Services Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus pour le Budget Général.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu pour les Budget Annexe Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre.

10. Autorisations de Programme/Crédits de Paiement - Ajustements - Approbation

Madame Brun : Vous trouverez dans cette délibération les 6 autorisations de programmes sur le Budget Général qui concernent les opérations suivantes : rénovation du Centre Administratif P. Pillet pour un montant de 10 200 000 €, quartier Bourgogne pour un montant de 3 180 000 €, réaménagement du square Cassin pour un montant de 8 550 000 €, espace commercial et urbain Foch Sully pour un montant de 24 933 000 €, aménagement Gambetta République pour un montant de 14 100 000 €, ce qui fait un total de 84 263 000 €.

Une autorisation de programme, mais cette fois sur le budget funéraire pour la modernisation et l'extension du funérarium, pour un montant de 650 000 € H.T., mais qui doit être réajustée afin de finaliser l'opération et prendre en compte les travaux supplémentaires comme le parking dédié et la hausse des prix sur tous les marchés. Il est donc nécessaire de réévaluer le montant de l'A.P. à hauteur de 140 000 € H.T., et le nouveau montant total sera donc de 790 000 € H.T..

Afin de prendre en compte l'évolution de la réalisation des différents projets, ainsi que la constatation des crédits de paiement définitif 2021 découlant du Compte Administratif, un ajustement des crédits de paiement vous est proposé selon des détails inscrits dans la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajuster les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme détaillés ci-dessus, et d'approuver l'augmentation du montant de l'Autorisations de Programme 202 du Budget Annexe Service Funéraire Public «Modernisation et extension du funérarium» ainsi que la ventilation correspondante des Crédits de Paiement annuels.

Les Groupes "A Gauche pour Roanne", "Collectif 88 %" et M. Pion, M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble" ayant donné pouvoir à M. Pion se sont abstenus.

11. Construction d'un équipement intergénérationnel Gambetta République - Contrats de prêt avec le Crédit Agricole Loire Haute Loire – Approbation

Madame Prost Mallet : La Ville de Roanne a lancé une consultation auprès de 12 établissements bancaires dans le cadre du projet intergénérationnel Gambetta République.

En effet la construction d'un bâtiment public labellisé Bâtiment à Energie Positive BEPOS sur le chantier Gambetta République, permet de bénéficier de taux d'intérêt fixes encore très compétitifs dans un contexte de hausses prévisibles à court terme. Au regard du programme pluriannuel d'investissement du besoin de financement correspondant, et de la durée d'amortissement de cet équipement qui s'étalera sur plusieurs générations, il est donc apparu opportun d'emprunter à hauteur de 10 millions d'euros.

Après analyse des offres reçues, il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole Loire-Haute-Loire qui présente les offres les plus compétitives, soit 2 contrats de prêt de 5 millions d'€ chacun, dont vous trouverez les caractéristiques financières en annexe. Le montant de l'enveloppe sollicitée pour le financement de cet équipement pourra être ainsi supérieur aux 14 millions d'€ du Budget Primitif 2022, car l'équipement sera financé sur plusieurs exercices.

Monsieur le Maire : Effectivement nous profitons de l'opportunité de taux encore très compétitifs pour pouvoir financer cette opération, même si nous n'en aurions pas forcément eu besoin, mais c'est l'opportunité, afin d'éviter dans les mois qui viennent à être obligé d'emprunter à des taux plus forts.

Madame Riamon : C'est 14 100 000 € à cette heure-ci pour l'ensemble du programme ?

Monsieur le Maire : Tant que nous n'avons pas lancé les appels d'offres, ouvert les plis, il est difficile d'en savoir plus que l'estimation qui nous a été donnée par le concours et l'architecte.

Madame Riamon : D'accord, je n'ai pas de commentaire particulier à ça, si ce n'est que lors de présentations précédentes y compris publiques, vous aviez évoqué une enveloppe de l'ordre de 8 à 10 millions, donc peut-être y a-t-il une explication à avoir.

Monsieur le Maire : L'explication vous la connaissez, puisque vous avez eu des responsabilités aux Finances, vous avez toujours une opération, un coût travaux et ensuite de 10 millions H.T., et ensuite un coût d'opérations auquel on rajoute aux travaux la T.V.A., les honoraires d'architecte.

Madame Riamon : Donc on est bien d'accord, c'est l'ensemble de l'enveloppe de l'opération d'accord. Je vous taquine un peu M. le Maire.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas indispensable.

Madame Riamon : Mais quand même ça me fait plaisir.

Monsieur le Maire : Ça j'ai bien compris.

Madame Riamon : Parce que dans Foch Sully, vous vous rappelez dans Foch Sully pour lequel on n'est vraiment pas d'accord à tout point de vue, mais néanmoins pendant plusieurs années au Conseil Municipal, on vous avait questionné sur l'accès, comment on arrive, comment on tourne, comment on passe, c'était Paul Paput qui faisait ce questionnement parce qu'il est toujours un très bon spécialiste de ces sujets-là, et donc pendant tout ce temps-là, vous n'aviez pas annoncé des équipements particuliers, et puis maintenant square Cassin, qui renchérit quand même le projet. Je ne dis pas que vous n'auriez rien fait, qu'il ne fallait rien faire, mais néanmoins je pense qu'il est important de bien lier les montants de l'opération square Cassin à l'opération Foch Sully, c'est logique. C'est pour ça que dans Gambetta République, on a aussi des questions d'accès, de tourner,...

Monsieur le Maire : Non, non, non.

Madame Riamon : Est-ce qu'il y a d'autres choses prévues ou à prévoir ?

Monsieur le Maire : Alors d'abord, je pense pour rester un instant sur Foch Sully qu'il ne faut pas tomber dans le piège de justement mettre tout ce qu'il y a autour et puis pourquoi pas la place de l'Hôtel de Ville, parce qu'effectivement la rue Jean Jaurès va nous mener jusqu'à la place du Marché qui elle-même va descendre rue de Sully jusqu'au projet, et puis aussi boulevard Jean-Baptiste Clément,...

Madame Riamon : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire : Oui mais cela pourrait être interprété comme tel, donc nous avons une opération qui est Foch Sully, certes il y a des travaux d'accès mais que nous aurions peut-être fait dans des proportions peut être différentes, mais à terme parce que je veux dire qui pourrait considérer que les Halles, il fallait absolument plus toucher au parking, aux accès,..., donc on a des opérations qui sont distinctes.

Après sur Gambetta République, nous avons l'opération, la construction de l'école, de l'équipement intergénérationnel, mais dans le coût d'opération il n'y a pas de V.R.D. par exemple sur la rue Émile Noirot, il n'y a pas de choses, on reste sur l'emprise du périmètre qui a été achetée par EPORA, que nous avons repris.

Madame Riamon : Voilà mais ce sera quand même intéressant que vous nous disiez à un moment donné, parce qu'il y a quand même des problèmes d'accès sur cet îlot, enfin qui sont à organiser, voilà l'entrée ou la sortie, je ne sais pas comment ça marche.

Monsieur le Maire : Oui mais à l'intérieur du périmètre pas à l'extérieur.

Madame Riamon : Sur cours de la République, sur la rue Emile Noirot et sur Gambetta, il y aura quand même des choses à aménager, enfin je ne sais pas, c'est pas facile de tourner, j' imagine alors pour ceux qui vont habiter là par exemple.

Monsieur le Maire : Les services dont vous louez la compétence et leur implication, ne nous ont aucunement alerté sur des travaux qui seraient nécessaires pour que fonctionne l'équipement Gambetta République, parce qu'il ne fonctionnerait pas avec la voirie actuelle, que ce soit le cours de la République, la rue Gambetta, ou la rue Emile Noiroit.

Madame Riamon : Je préfère poser la question avant comme ça on a la réponse, donc ça j'ai compris.

Ensuite, le fait d'emprunter pour réaliser des investissements qui vont durer plusieurs dizaines d'années, pour moi c'est plutôt une bonne politique financière, je pense que l'emprunt n'est pas méchant en soi, n'est pas mauvais en soi, si tant est qu'il sert effectivement à des objets d'intérêt général.

C'est ce que je disais vous empruntez, on a le droit de ne pas être d'accord sur ce à quoi vous le consacrez. Là l'emprunt sauf erreur de ma part, il arrive, enfin sa ressource arrive au Budget Général, c'est vous qui dites pour financer Gambetta République, je considère qu'on a besoin d'emprunter, mais ça arrive au Budget Général, cela peut permettre de financer d'autres choses et surtout l'équilibre financier de la collectivité, des opérations de la collectivité, c'est juste pour pas qu'on se méprenne sur l'usage de cet emprunt, mais sur le fond je dirais qu'emprunter pour un équipement qui dure plusieurs années où un investissement d'intérêt général, c'est pas mauvais en soi.

Question supplémentaire, vous aviez dit dans un travail précédent, dans une présentation d'ailleurs très copieuse mais dont on n'a jamais eu nous le détail, que vous solliciteriez, ou que vous affecteriez, je ne sais pas comment ça marche, des crédits de l'opération Cœur de Ville à Gambetta République, est-ce que c'est le cas ? Qu'en est-il exactement ? Et au passage peut-être pas sur ce Conseil bien-sûr, mais est-ce qu'on pourrait avoir un bilan de l'usage des crédits Cœur de Ville, dont vous nous aviez fait, enfin vous nous aviez alléché quelque part avec les montants tout en craignant que vous n'ayez pas les montants que vous prévoyez, enfin au fond en étudiant cette délibération et en me rappelant ce que vous aviez dit à ce sujet, et en relisant aussi un certain nombre de choses que vous aviez dit à ce sujet, je me suis rendue compte qu'on n'avait plus de nouvelle, en tout cas nous ici au Conseil Municipal, de Cœur de Ville, et de à quoi ça nous servait directement. Est-ce que ce serait possible, peut-être pas aujourd'hui, mais une prochaine fois d'avoir un bilan là-dessus ?

Monsieur le Maire : Alors sur Gambetta République, nous avons obtenu, j'ose croire parce que nous sommes dans le dispositif Cœur de Ville, un fonds friche de la part de l'Etat d'un petit peu moins d'un million d'€. Cela va servir effectivement à alléger la note de Gambetta République, pour le reste nous attendons que se manifestent ou que se concrétisent les annonces de l'Etat en matière de Cœur de Ville sur d'autres projets. La Députée actuelle avait écrit que nous avions touché une aide importante pour Foch Sully. Nous cherchons encore où cette aide a bien pu aller, mais en tout cas elle n'est pas tombée à Roanne et pas sur ce projet. Lorsque le Premier Ministre précédent M. Castex est venu pour concrétiser l'effort du budget de la défense en faveur de Nexter, je lui ai transmis à l'oral et par écrit le courrier dans lequel nous sollicitons, dans le cadre du programme Cœur de Ville, là encore une demande toujours via le fonds friche d'un montant de 4 800 000 €. M. Castex est parti sans signer le courrier de réponse favorable.

Nous allons relancer Mme Borne en espérant que le courrier ne se soit pas perdu, mais si d'ici le 19 juin Mme Sarles peut nous retrouver le chèque et le courrier, là pour le coup on serait content.

Hors micro.

Monsieur le Maire : Non je n'ai pas dit ça, j'ai demandé qu'elle cherche le courrier et le chèque.

Après il faut être très transparent, aujourd'hui Cœur de Ville, c'est surtout des appels à projets qui rendent les villes qui sont membres de Cœur de Ville prioritaires, mais on n'a pas eu hormis quelques études financées par la Banque des Territoires, d'argent sonnante et trébuchant pour financer les travaux.

Madame Riamon : J'ai bien fait de vous avoir posé la question finalement, parce que...

Monsieur le Maire : Si vous n'aviez pas de réponse, c'est parce que je n'en avais pas non plus si vous voulez.

Madame Riamon : D'accord, non mais c'est intéressant ce que vous dites, alors pourquoi je vous pose cette question, parce qu'en fait quand j'ai regardé l'emprunt, aussi, je me suis demandé pourquoi, enfin est-ce qu'il y avait dans Cœur de Ville comme on avait eu dans l'ANRU, vous vous en rappelez certainement des emprunts à taux bonifiés de la Caisse de Dépôts, qu'on avait d'ailleurs sollicité par anticipation au cas où dans la période de crise financière de 2008-2010, et donc ça c'était dopé ANRU, si on peut dire. Est-ce que dans le Cœur de Ville on a la même chose ? Est-ce qu'elles sont complémentaires ? J'avais cru comprendre que l'argent que mettait la Caisse des Dépôts dans la SEMOP, c'était aussi du Cœur de Ville.

Monsieur le Maire : Non parce que nous avons lancé, rappelez-vous la SEMOP en 2015 et qu'à l'époque Cœur de Ville n'existait pas, la Caisse des Dépôts est venue comme actionnaire de la SEMOP mais à l'époque ou Cœur de Ville n'existait pas.

Dans le programme Cœur de Ville, il y a, par la Caisse des Dépôts, des emprunts bonifiés mais qui sont moins intéressants que les emprunts non bonifiés des banques, donc on a un peu de mal à les prendre.

Madame Riamon : Merci de ces réponses parce que ce sont vraiment les questions que je me suis posées concernant Gambetta République, en me disant « tiens il devait y avoir du Cœur de Ville ».

Monsieur le Maire : Je suis heureux de pouvoir éclairer votre lanterne.

Madame Riamon : C'est bien si on pouvait avoir le programme Cœur de Ville.

Monsieur le Maire : Ce serait super bien si on pouvait avoir l'argent.

Madame Riamon : Oui mais pour vous suivre et vous comprendre et peut-être vous soutenir aussi dans cette démarche.

Monsieur le Maire : Le problème Cœur de Ville c'est pas compliqué, vous allez sur le site Cœur de Ville et vous aurez tout.

Madame Riamon : Oui je l'ai fait.

Monsieur le Maire : Nous on n'a rien de plus.

Madame Riamon : Non mais je ne parle pas de ce que l'Etat dit qu'il va faire et vous, vous avez présenté une liste des courses assez impressionnantes d'ailleurs et plutôt intéressantes.

Monsieur le Maire : On a fait des demandes de financement en disant voilà nous sommes Cœur de Ville, nous sommes sélectionnés, nous devons d'après ce qu'on a compris être prioritaire sur ces financements de la part de l'Etat, et on attend des réponses.

Madame Riamon : Et du coup pour suivre ce que vous êtes en train de nous dire, nous on n'a pas trop la liste des courses.

Monsieur le Maire : On en a eu par contre pour être très honnête et complet, comme je l'ai dit il y a eu du fonds friche sur Gambetta République, également sur le Centre Administratif, mais pour l'instant sur Foch Sully rien.

Madame Riamon : Alors avec tout ça comme c'est vous...

Monsieur le Maire : Mais je garde espoir.

Madame Riamon : Oui mais peut-être que pour vous soutenir, on va vous soutenir ici au Conseil Municipal dans cette démarche qui me paraît légitime, parce que moi je pense que le Cœur de Ville a priori c'est intéressant sur le papier, et que Roanne est bien placée pour en bénéficier comme Tarare ou Montbrison par exemple, pour citer des villes proches de nous.

C'est vrai que ce serait bien si on avait votre liste des courses, ce que vous avez obtenu, ce que vous avez demandé, enfin je ne sais pas un récapitulatif, si c'est possible. C'est juste pour suivre la conversation et ne pas vous embêter avec des questions au fil de l'eau comme ça, et du coup on va s'abstenir, non pas moi j'ai exprimé tous les aspects de ce dossier, mais c'est juste parce que c'est vous qui décidez, c'est vous qui avez les choses en main, voilà tout simplement, donc on va s'abstenir dans la logique de notre position sur ce projet.

Monsieur le Maire : Pardon juste vous venez d'annoncer que vous vous absteniez sur ce contrat de prêt, et juste avant vous indiquez on va vous accompagner, si c'est votre manière de nous accompagner de vous abstenir, pardon mais je suis encore un peu sur ma faim.

Madame Riamon : Oui mais un peu plus d'info ne nuit pas.

Monsieur le Maire : Comment ?

Madame Riamon : L'un n'empêche pas l'autre.

Monsieur le Maire : Ah ! Vous savez c'est comme l'amour, il faut des preuves d'amour tous les jours, donnez-nous une preuve d'amour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser des emprunts pour un montant supérieur à celui initialement prévu au Budget Primitif 2022 et d'un montant maximum de 10 M€ pour financer la construction de l'équipement intergénérationnel Gambetta-République, de signer les contrats de prêt ainsi que tous les actes y afférents, avec le Crédit Agricole Loire Haute Loire pour un montant de 10 M€, et la ou les demande(s) de mobilisation de fonds dans les conditions prévues par les contrats en fonction du besoin de financement de l'opération objet du prêt et dans la limite annuelle de l'emprunt voté au Budget Primitif.

Les Groupes "A Gauche pour Roanne" et "Collectif 88 %" se sont abstenus.

12. Dispositif Prime Sortie de Vacance - Démolition d'un bâtiment situé 26, rue Emile Noirot - Demande de Fonds de Concours auprès de Roannais Agglomération - Approbation

Monsieur Murzi : Comme vous le savez dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, Roannais Agglomération a mis en place des actions de lutte contre la vacance en mettant en place un dispositif Prime Sortie de Vacances qui vise à aider les communes par le biais d'un fonds de concours pour des actions d'acquisition-démolition, suivies soit d'un projet d'aménagement urbain, soit de reconstruction de logements.

Une opération vous est donc présentée ce soir qui peut prétendre à ce fonds de concours et qui concerne la démolition d'un bâtiment de 2 logements situés 26, rue Émile Noirot.

Le budget total est de 237 356 € avec un fonds de concours possible de Roannais Agglomération à hauteur de 7 000 € et donc un autofinancement de la Ville restant à 230 356 €.

Monsieur Vanhecke : Est-ce que M. Murzi vous pourriez nous donner davantage de précisions concernant effectivement ce fichier BISCOP. Effectivement nous n'avons pas abordé le sujet en commission d'urbanisme, mais vous nous parlez de catégories 7 et 8 que veut dire catégorie et 7 et 8 ? Premier point et d'autre part vous indiquez qu'il y a des sites précisés est-ce qu'on peut avoir la connaissance de ces sites préétablis par ce fichier, est-ce qu'on a une ampleur et une projection sur la planification, et est-ce qu'on a une prévision une planification d'autres effectivement projets de destruction, alors on parle pour 2, mais est-ce que dans l'avenir il y a des choses qui sont bien précises, bien cadrées, par rapport à ce fichier, à cette indication ?

Monsieur Murzi : Alors concernant les fichiers 7 et 8 au niveau des impôts, vous avez des fichiers qui partent de 1 à 8 et les fichiers 7 et 8 ce sont les logements qui sont totalement insalubres où on ne peut pas, c'est le 8 on ne peut pas habiter, il y a quasiment pas de toit, ..., et le 7 c'est légèrement mieux, mais voilà ce sont des classements par le service fiscal et donc ces logements ne sont pas habitables, pour ces précisions.

Monsieur le Maire : L'échelle va jusqu'à 8, 8 c'est ce qu'il y a de plus dégradé et l'intérêt, et c'est toute la politique de Roannais Agglomération, c'est de remettre sur le marché des logements qui étaient inhabités depuis longtemps, et c'est la raison pour laquelle là-dessus nous intervenons financièrement. Quand c'est un particulier qui le fait, on l'aide financièrement sans condition de ressources, quand c'est une collectivité elle est également aidée. Après le fichier qui catégorise les logements, il est à Roannais Agglomération, si vous souhaitez le regarder, bonjour mais il faut vraiment que vous cherchiez quelque chose de particulier, mais.

Monsieur Vanhecke : Le fichier est illisible c'est clair, j'essayais de trouver des éléments, c'est pas facile effectivement à le comprendre, donc on est bien d'accord, mais je voulais des précisions sur ces 2 catégories, bon maintenant je les ai et ce qui m'intéresse aussi c'est de savoir l'ampleur est-ce qu'on va sur d'autres choses, il y a une programmation plus large que ces 2 bâtiments qui vont être détruits ? Est-ce qu'on a une prévision de planification ?

Monsieur le Maire : On n'a pas de planification, là c'est dans le projet rue Emile Noirot, c'est dans le projet Gambetta République, c'étaient des choses qui étaient très dégradées qu'EPORA a racheté, et qui ont été démolies et derrière ça va donner, ça nous permet de sortir des verrues du dispositif. Après, demain nous sommes en train d'acheter par exemple faubourg Clermont des biens, le jour où on a par exemple sur la totalité d'un immeuble acheté tous les appartements et qu'on décide soit de le rénover, soit de le démolir, là on fera appel, on fera une demande à Roannais Agglomération pour participer par le biais d'un fonds de concours à la démolition, ou à la rénovation.

Monsieur Vanhecke : Est-ce qu'il y a des fonds d'Etat pour nous aider à ce genre d'action ?

Monsieur le Maire : Non pas pour les collectivités, pour les particuliers oui, mais sous conditions de ressources qui fait qu'ils ne sont pas très efficaces comme fonds.

Monsieur Beysson : Oui par rapport à ce fichier BISCOP est-ce que c'est possible de demander à l'Agglomération, du coup peut-être qu'elle nous fasse une note de synthèse par rapport au parc immobilier de la ville, sur la vingtaine de milliers de résidences pour savoir ne serait-ce qu'on sait ce que la catégorie 7 et 8 il y a dedans, et c'est sans doute qu'ils ont du coup le reste 1, 2, 3, 4, 5, 6 qu'on puisse avoir une vision globale justement de l'état du parc immobilier de la ville.

Monsieur le Maire : Je vais regarder mais on a un service habitat qui n'est quand même pas très doté en personnel, qui est bien chargé en ce moment, qui instruit vous savez toutes les demandes d'aide à la rénovation de l'habitat, y compris aux démolitions et autres, lui demander de reprendre un fichier dans lequel vous avez peut-être une vingtaine de milliers de biens.

Monsieur Beysson : Peut-être qu'ils l'ont déjà c'est pour ça que je pose la question aussi.

Monsieur le Maire : Peut-être, moi j'avoue que je n'en sais rien mais Clotilde Robin regardera ce qu'il est possible d'avoir, ce n'est peut-être pas très compliqué à sortir mais on verra si c'est possible, combien, quel est le pourcentage de catégorie 8, de catégorie 7, peut-être à voir. Après faire une cartographie sauf si le logiciel que l'on a le permet, elle sort sans difficulté mais s'il faut faire une recherche très importante, je ne suis pas sûr qu'on ait le loisir malheureusement de le faire rapidement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Roannais Agglomération un Fonds de Concours pour l'opération citée ci-dessus.

13. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Tarif 2023 – Approbation

Madame Rotkopf : C'est une taxe qui a été instaurée à Roanne en 2008 par le Conseil Municipal évidemment, c'est une taxe qui concerne les panneaux publicitaires, les enseignes, et les pré-enseignes et qui en fait vise à limiter au maximum ce que l'on appelle communément la pollution visuelle.

Nos tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2016, donc je vous propose une légère augmentation, bien évidemment dans les limites fixées par la loi, et donc les nouveaux tarifs alors ils sont affichés, vous pouvez les voir. A noter quand même qu'en dessous de 7 m², il n'y a pas de taxation et donc nous vous demandons de bien vouloir approuver et examiner cette clarification qui doit être votée avant le premier juillet pour être appliquée dès 2023.

Monsieur Vanhecke : Pour cette délibération, nous allons voter effectivement pour, mais nous avons aussi un sujet à développer. Pour faire suite à l'intervention de Mme Sophie Rotkopf, comme vous le savez déjà probablement, lors de la commission commerce du 2 juin, je suis intervenu comme M. Gerbot pour exprimer l'étonnement de la suppression de cette commission qui va fusionner avec celle qui concerne le cadre de vie et d'urbanisme, donc présidée par M. Murzi.

Vous savez tout comme moi que le monde du commerce de notre cité est essentiel, voire indispensable pour notre économie et notre dynamisme. C'est à plusieurs reprises que nous avons entendu dire et on nous avait exprimé aussi en disant qu'il n'y avait pas de commission, qu'il n'y avait pas de sujet à traiter pour le commerce, c'est bien regrettable car en ce domaine, il y a toujours des sujets, toujours des réponses à donner, il y a toujours des attentes des professionnels.

Il est vrai que certaines commissions ne sont pas obligatoires, je souhaite vivement que vous n'ayez pas l'idée de faire fusionner la commission culture avec celle du sport, mais je regrette votre décision de fusion, cela peut nous laisser à penser que les commerçants, les structures économiques de notre ville n'ont pas tant d'importance pour vous en fait, et nous aurons me semble-t-il beaucoup de questions et beaucoup de travail lorsque les galeries commerciales de Foch Sully commenceront à voir le jour.

Je me pose aussi une autre question toute légitime, si ce pseudo abandon de la commission pour traiter de manière sporadique certaines questions au travers d'une autre n'est pas en lien direct avec la charge politique de Mme Rotkopf, Vice-Présidente de Région ayant en charge le lourd dossier de la culture régionale en souffrance face à ses actions n'ayant plus beaucoup de temps à consacrer à notre commune. J'espère me tromper, je vous remercie pour votre retour.

Monsieur le Maire : M. Vanhecke on a eu un Conseil jusqu'à présent qui était plutôt de bonne tenue.

Monsieur Vanhecke : C'est bien ce que je disais.

Monsieur le Maire : Et vous sombrez dans la caricature. D'abord je ne vois pas où est le problème de fusionner la commission cadre de vie et la commission commerce à partir du moment où ne faisant plus qu'une on reprend les mêmes thèmes, les mêmes sujets. Par ailleurs, en sachant que vous-même ainsi que M. Gerbot étiez membre des deux, donc vous ne perdez rien, vous ne perdez pas une réunion, pas un sujet, de toute façon si vous êtes assidu et puis je pense que vous l'êtes, les sujets seront traités de la même manière et il faut reconnaître qu'il n'y a pas forcément de quoi faire tenir des commissions régulièrement avec un seul sujet, enfin avec le sujet commerce. C'est un défaut, en tout cas une erreur d'appréciation que j'ai commise puisque à l'époque lorsque j'ai proposé qu'on fasse une commission dédiée au commerce, je pensais qu'il y aurait peut-être plus de sujets à mettre sur la table.

Aujourd'hui je préfère rectifier. Par ailleurs, j'aimerais quand même vous faire observer que c'est bien beau de critiquer ce genre de choses, mais par contre vous irez à Mantes-la-Ville qui est une ville socialiste qui a fait exactement la même chose, donc là j'espère que vous allez les critiquer parce que ce serait comme cela cohérent.

Ensuite vous allez sur le terrain personnel, sur la raison soi-disant des responsabilités de Mme Rotkopf et vous parlez par ailleurs de la culture en souffrance en Région. Je pense que si vous étiez Conseiller Régional, vous auriez loisir de l'évoquer au Conseil Régional, mais ici ce n'est pas le sujet et Mme Rotkopf, je peux vous l'attester, je la vois tous les jours en mairie, ce qui n'est pas votre cas.

Monsieur Vanhecke : Jusqu'à présent, je ne peux pas être à la mairie tous les jours M. le Maire.

Monsieur le Maire : Mais je veux dire quelqu'un qui a autant de responsabilités et qui reste disponible pour sa ville, je pense que c'est à remarquer et moi je n'ai aucun grief à faire à Mme Rotkopf sur l'organisation de son temps. Je me réjouis et pour la Ville et pour la Région. Il faut remonter très loin pour que nous ayons la chance au sein du Conseil Municipal d'avoir quelqu'un qui soit Vice-Président du Conseil Régional, c'est un atout pour la Ville, donc plutôt de critiquer vous feriez mieux de vous en réjouir.

Monsieur Vanhecke : Je n'ai pas apporté de critiques, j'ai fait un constat sur la commission commerce qui, à notre avis et à mon avis, effectivement est un élément essentiel dans notre dynamique, dans votre politique. Effectivement, il peut y avoir des sujets qui sont redondants avec celle de l'urbanisme, cadre de vie probablement et même certainement, mais à un moment donné c'est tout de même un sujet sur lequel on peut avoir des sujets de fond et travailler véritablement. C'était ça la question. Mme Rotkopf nous a bien précisé que si nous avons besoin, si un commissaire avait besoin d'interpeller, nous ferions exceptionnellement une réunion, nous l'avons bien entendu, c'était acté mais je pense qu'à un moment donné, il y a des commissions qui existent et la fusion n'est pas forcément toujours la bonne chose, et donc c'est un sujet de travail cohérent. Maintenant je ne critique absolument pas le travail de Mme Rotkopf, c'était simplement un point.

Monsieur le Maire : Tant mieux parce que j'avais cru comprendre le contraire, par contre M. Vanhecke puisque vous allez sur ce terrain-là et vous semblez être très en forme, ça me donne une idée et donc je vais demander de nous faire un petit comparatif sur le mandat durant lequel la sensibilité qui était la vôtre était aux affaires à la Ville de Roanne, et pour voir combien de séances de commission se sont tenues durant les 6 années, et puis on va comparer avec le nombre de séances de commission qui se sont tenues sous le mandat précédent qui était sous mon autorité, premier constat et on va voir à mon avis que ce n'est pas une question de diviser par 2 une commission, de la fusionner, mais c'est simplement de réunir les commissaires pour les faire aborder certains sujets.

Songez quand même que sous le mandat présidé par Mme Déroche, il y a eu un sujet sur la table terriblement intéressant sur le plan du commerce qui s'appelait les portes de Riorges. Pensez-vous que notre Conseil Municipal a eu le loisir d'en débattre ne serait-ce qu'une seule fois ? Jamais. Pensez-vous que la commission commerce se soit réunie sur le sujet ? Jamais. Donc c'est bien beau de reprocher à la majorité que je dirige de fusionner deux commissions, mais quand on a des commissions et qu'on ne s'en sert pas, c'est pire.

Et deuxième remarque que je vais vous faire, je vais demander à faire ressortir les comptes-rendus de commission commerce et je vais regarder les nombres de propositions que vous avez fait durant ces commissions et on verra si vous étiez au-delà de votre assiduité extrêmement prolixe en proposition. Je vous remercie.

Monsieur Vanhecke : Je pense que je n'ai pas d'une part à répondre à votre demande à revenir en arrière.

Monsieur le Maire : Je ne vous demande pas de répondre, c'est moi qui vais apporter des réponses.

Monsieur Vanhecke : Je n'ai pas effectivement à revoir l'historique du Parti Socialiste et ce qui s'est passé auparavant dans les autres Conseils Municipaux, je n'y étais pas et donc non je n'ai pas à jouer à ce jeu-là. Pour ce qui est des propositions, nous échangeons effectivement et vous avez les comptes-rendus régulièrement, vous savez déjà exactement ce que nous disons et ce que nous proposons dans le travail et ça exactement de la même manière avec M. Murzi pour l'urbanisme cette semaine qui a dit effectivement M. Vanhecke je prends note de ce vous me dites et de votre projet. Voilà à un moment donné, vous avez tous les éléments et je pense qu'effectivement vous avez les comptes-rendus avant que nous les ayons, donc je ne répondrai pas à votre demande de revenir en arrière sur les anciens Conseils Municipaux et les anciennes municipalités.

Monsieur le Maire : Moi je ne vous le demande pas, mais moi je vais le faire.

Monsieur Beysson : C'est une délibération sur laquelle *a priori* on devrait voter approbation bras ouverts puisqu'on va vers l'augmentation des tarifs municipaux. Il y a la publicité on ne va pas prendre une position d'abstention pour rappeler qu'en fait cette politique de tarification s'appuie sur le règlement local de la publicité, avec lequel on avait un désaccord de fond. On se souvient en tout cas, je le rappelle pour ceux qui l'auraient pas saisi, mais on pense que la publicité est un problème et qu'il faut justement la minimiser au maximum, chose qui n'était pas faite dans le cadre justement de ce RLP. Moi je m'abstiendrai sur cette délibération-là.

Monsieur le Maire : J'en prends note merci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la tarification de la T.L.P.E. telle que définie ci-dessus, applicable à partir de 2023.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

14. Subventions pour l'organisation de manifestations - Demandes de Partenaires Roanne Organisation et Equip'en Selle en Roannais - Année 2022 - Conventions - Approbation

Monsieur Passot : Comme vous le savez Roanne accueille depuis toujours des manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale, et à ce titre, deux associations se décarcassent pour organiser deux grosses manifestations. C'est Partenaires Roanne Organisation qui va organiser le Tour du Pays Roannais du 1er au 3 juillet de cette année et avec un prologue le 1er juillet sur le quai Commandant Lherminier, et puis la 2ème association c'est Equip'en Selle en Roannais qui organise la Fête du cheval qui aura lieu le 2 octobre 2022 dans les rues de Roanne pour le défilé, sur le parking de la Halle André Vacheresse pour les animations, les spectacles.

La Ville de Roanne est un partenaire pour l'organisation de ces manifestations, puisqu'elles bénéficient d'avantages financiers et aussi de nombreuses stations techniques et logistiques. Il est proposé une convention formalisant les engagements et notamment le versement d'une subvention de 6 000 € pour le Tour du Roannais avec un budget prévisionnel qui s'élève à 107 950 € dont 12 580 € de contributions volontaires en nature, et une subvention de 8 000 € pour la Fête du cheval. Le budget prévisionnel pour cette manifestation s'élève 64 480 € dont 39 020 € de contributions volontaires en nature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 6 000 € à Partenaires Roanne Organisation et 8 000 € à Equip'en Selle en Roannais, d'approuver les conventions à intervenir avec Partenaires Roanne Organisation et Equip'en Selle en Roannais.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

15. Subvention exceptionnelle - Demande de la société des membres de la légion d'honneur comité de Roanne - Approbation

Monsieur Lambert : Le grand écrivain Paul Valéry disait « la mémoire est l'avenir du passé ». A une époque où nous sommes parfois menacés par la mode inquiétante de la cancel culture, il est parfois bon de savoir nous retrouver collectivement autour d'un événement mémoriel marquant pour notre ville.

C'est dans cet esprit que la Ville de Roanne accueillera la Flamme du soldat inconnu vendredi 16 septembre prochain à partir de 18 heures. En effet, Roanne a été la 4ème ville de France à recevoir cette haute distinction en 1864 à savoir la Légion d'Honneur, en raison de l'engagement héroïque de ses habitants et du maire Populle à l'époque, lors de l'invasion autrichienne le 1814-1815 dont le récit d'ailleurs fait à l'Empereur Napoléon 1er à l'époque, lui avait arraché le cri du cœur suivant « cette ville mérite la croix ».

A l'occasion du centenaire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, la flamme du soldat inconnu parcourra ainsi la Ville de Roanne au départ du Coteau, puis rejoindra la place de l'Hôtel de Ville sous nos fenêtres.

La jeunesse sera associée à cet événement puisqu'elle sera notamment représentée par les apprentis porteurs de la Flamme de la Nation. Il y aura une évocation historique sur notre place de l'Hôtel de Ville avec des effets sonores et lumineux, une tyrolienne et ensuite une prise d'armes.

Cette manifestation qui se veut solennelle et festive a notamment pour objectif de promouvoir les valeurs d'engagement et de solidarité que défend la Légion d'Honneur en faveur du devoir de mémoire, car sans cesse il faut se saisir et se ressaisir de notre histoire sur le plan local, mais également sensibiliser nos jeunes sur l'histoire de leur bassin de vie par des expositions, des débats, évidemment associant lycées et collèges tout en contribuant au rayonnement de notre ville en diffusant une image positive et dynamique sur nos glorieuses racines.

La S.M.L.H. Comité de Roanne avait prévu un budget de l'ordre de 22 000 € et tout en lui assurant de notre part en complément un soutien technique et logistique, la Ville propose une subvention exceptionnelle que vous aurez ce soir à voter de l'ordre de 2 500 €.

Monsieur Beysson : Simplement pas une question, une explication de vote on va s'abstenir sur cette délibération, on s'interroge sur ce que révèle en fait la Légion d'Honneur en termes de vision ou patriotique ou guerrière de la question, avec justement cet historique-là, et aujourd'hui la manière aussi dont cette distinction d'honneur vous le savez peut-être, elle peut être aussi à notre sens dévoyée. Elle est remise à des dictateurs dans le cadre de relations diplomatiques, en Syrie, en Égypte, en Arabie Saoudite et c'est un sujet qui nous questionne tout en comprenant ce devoir mémoriel auquel vous faisiez référence, on s'abstiendra.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à la société des membres de la Légion d'Honneur, comité de Roanne.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

16. Subvention exceptionnelle - Demande de l'Association des Métiers d'Art du Roannais (A.M.A.R.) - Approbation

Monsieur Banchet : L'Association des Métiers d'Art du Roannais a pour objet la promotion du savoir-faire des artisans d'art du Roannais par le biais des manifestations et événements exposant leur production tels que le marché des métiers d'art, la mise en place de boutique éphémère,...

Dans le cadre de ces actions, l'A.M.A.R. s'est investie dans la publication d'un livre valorisant les artisans d'art et afin d'en faire une vitrine pour valoriser le territoire roannais dans ses diversités. Tiré à 2 000 exemplaires, cet ouvrage sera diffusé en partie gratuitement auprès des médiathèques, des lieux d'enseignement et touristiques, le restant sera diffusé en librairie et points de vente au prix de 15 €.

Le Budget Prévisionnel s'élève à 9 395 €, la Ville de Roanne qui souhaite apporter son soutien à la parution de ce livre propose une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association des Métiers d'Art du Roannais (A.M.A.R.).

INTERCOMMUNALITE

17. Poursuite de la démarche d'attractivité territoriale – Convention avec Roannais Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne – Année 2022 - Approbation

Madame Barbant : C'est une convention tripartite qui vous est proposée regroupant la Ville de Roanne, Roannais Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie pour poursuivre la démarche d'attractivité qui avait été lancée par Roanne Territoire.

Cette action a pour but d'accroître la notoriété de notre ville, d'attirer de nouveaux acteurs, de nouveaux talents, de nouvelles entreprises et développer son réseau. Chacun contribuera à 1/3 du budget nécessaire à la réalisation du plan d'action, soit 25 000 € chacun.

Monsieur Beysson : Simplement pour indiquer une explication de vote. On va voter contre cette délibération avec une question complémentaire en ce qui concerne la page 6 sur 5, il doit y avoir un petit problème, il y a un tableau en fait avec une colonne de l'affectation des montants financiers 72 000 €, et en face du temps estimé, alors il n'y a pas de corrélation entre la valeur, le financement alloué et le temps estimé de travail je suppose derrière, donc j'aimerais que vous nous confirmiez bien que c'est bien des colonnes que ce n'est pas une erreur c'est pas des colonnes qui sont à comprendre de façon indépendante l'une de l'autre.

On souhaitait savoir en fait en ce qui concerne le temps estimé comment il est valorisé et à qui va revenir justement ce travail ? Est-ce que c'est l'Agglomération, est-ce que c'est de la Ville ? Comment ça va se passer ?

Et avec une interrogation aussi plus large, on a vu dans la convention qu'il y aurait la possibilité pour d'autres villes de pouvoir s'associer je crois à cette démarche-là par la suite, est-ce qu'elles ont été en amont dans un dialogue collectif au niveau communautaire justement, pour avoir une réflexion et un débat collectif justement sur l'attractivité du territoire aux différentes manières dont on peut voir les choses en termes de définition de ce qu'est l'attractivité ou pas ?

Monsieur le Maire : Alors d'abord cette action sur la promotion du territoire est portée par Roanne Territoire et vous avez vu dans les financements qu'à la Ville parce qu'on a beaucoup de commerces, et il y a Roannais Agglomération, donc je veux dire avec Roannais Agglomération on englobe donc d'autres collectivités, d'autres communes mais sans pour autant que ces dernières par elles-mêmes financent une partie des dépenses. Après vous avez une grosse partie des dépenses qui sont liées à un emploi qui est porté par une des structures et quand on vous met le temps estimé, c'est le temps que cette personne consacre à prospecter, accueillir, renforcer le développement économique, et par rapport à son coût de travail chargé et bien cela représente une somme de temps et cela représentera un pourcentage de la dépense, et par conséquent en face il y a la recette.

Monsieur Beysson : En face il y a la recette qui correspond au temps de travail ?

Monsieur le Maire : En face vous avez la dépense globale, 72 088 € et en face il y a la recette 72 088 €.

Monsieur Beysson : Oui c'est ça mais...

Monsieur le Maire : La C.C.I. apporte 22 088 € et les deux autres collectivités 50 000 €.

Monsieur Beysson : Mais dans l'objectif, on est d'accord qu'il y a 37 € de temps de travail estimé, mais il y a eu recette en face, enfin en dépense en face 834 €.

Monsieur le Maire : Non c'est une erreur, cela ne peut pas être 834...

Monsieur Beysson : Alors justement, c'est un peu la question c'est de savoir si c'est parce qu'on fait par exemple sur l'objectif 2 il y a beaucoup de communication visuelle et que ce sont des prestations, enfin des dépenses matérielles, et que du coup on n'a pas d'informations sur les dépenses de salaire. Il y a quelque chose en tout cas qu'on n'a pas compris et puis on aimerait du coup savoir ce temps en fait c'est justement le salarié en l'occurrence s'il est inclus dans ces 60.

Monsieur le Maire : En fait, parce que dans la veille et l'analyse de l'écosystème où la prospection et l'accueil des entreprises, vous avez aussi un prestataire extérieur qui n'est peut-être pas répertorié, mais là on ne parlait que du temps de travail je pense. Très honnêtement je pense que le tableau n'est pas complet, moi je veux bien qu'on la retire pour qu'on la complète, parce que je ne pense pas que le tableau soit juste, néanmoins je ne voudrais pas pénaliser les salariés concernés par cela, par un non-versement parce que je rappelle que c'est le Budget Prévisionnel d'actions 2022 et qu'on est déjà au mois de juin 2022.

Madame Riamon : En fait, je relis aussi le tableau moi je n'avais pas fait attention aux chiffres.

Monsieur le Maire : Moi non plus.

Madame Riamon : Je suis désolée, mais je pense qu'il faut peut-être revoir ce tableau. Enfin la C.C.I., on les connaît, ils peuvent quand même assurer enfin un mois en plus, ce n'est pas dramatique, peut-être il faut retirer la délibération.

Monsieur le Maire : D'autant plus que Cyril me souffle qu'on ne l'a pas encore approuvée à l'Agglomération.

Madame Riamon : Oui on ne l'a pas vue.

Monsieur le Maire : A ce moment-là, on peut la reporter à la séance prochaine.

Madame Riamon : oui mais moi je pense que ça serait sûr et en même temps, enfin sur le fond moi je voulais poser deux questions, mais on peut en reparler la prochaine fois, c'est la marque c'est « Roanne simplement » ou « Roanne tout et simplement ».

Monsieur le Maire : La marque de territoire qui était « Roanne tout et simplement ».

Madame Riamon : Et on était ensemble pour trouver approuver les deux quand ça été approuvé.

Monsieur le Maire : C'est de 2014, qui est devenu un moment donné « Roanne tout simplement » et donc a évolué pour être « Roanne simplement irrésistible », puisqu'il y avait une autre marque, vous rappelez qui était portée...

Madame Riamon : « Irrésistible Roannais ».

Monsieur le Maire : voilà qui était portée...

Madame Riamon : Et vous vous avez créé un nouveau truc.

Monsieur le Maire : On a fusionné les deux pour qu'aussi bien sur le plan touristique, sur le plan de la démarche du territoire, il n'y ait qu'une seule Baseline.

Madame Riamon : Et en plus, vous vous avez créé « J'aime Roanne ».

Monsieur le Maire : Non on n'a pas créé, je sais bien que toutes les villes, presque, pas toutes, mais une grande quantité de villes dans le monde crée avec un hashtag, ce qu'on appelle un hashtag, mais ça ce n'est pas une marque, c'est pour Instagram, comment on appelle les gens qui les utilisent ? les instagrameurs.

Madame Riamon : Sur le fond, alors pour le coup c'est un sujet ou on a été souvent d'accord, on a été souvent impliqué vous et moi dans nos responsabilités diverses, et on a été souvent d'accord. Juste moi, j'aime bien enfin je trouvais intéressant l'idée du rapprochement avec « Irrésistible Roannais ». On en avait tous parlé ça faisait des années que ça durait, c'est fait, c'est très bien, et je pense qu'en termes de politique de marque territoriale, c'est très important à partir du moment où on en a adopté une, et celle-là c'était pas mal de la conserver. Ce qui fait qu'au-delà de la couleur, la taille et le coût de votre affaire de « J'aime Roanne » et moi j'aime Roanne aussi, comme vous tous ici évidemment, j'ai pensé mais peut-être que je me trompe, en tout cas j'ai pensé que ça nous dispersait. Je veux bien que vous fassiez un machin, là un truc comme toutes les villes, c'est pas le problème et un hashtag pour les réseaux sociaux, mais il m'aurait paru intéressant que ce soit avec la même marque afin d'y mettre comme m'a transmis Emmanuel Demont 14 600, c'est ça Emmanuel, j'ai bien noté,...

C'était juste ça aussi ma petite interrogation.

Monsieur le Maire : Il ne faut pas confondre une marque de territoire qui est « Roanne simplement irrésistible » maintenant utilisée par tout le monde avec un hashtag qui n'est pas une marque de territoire, mais une façon de dire j'aime Roanne, une façon qui n'est peut-être pas tout à fait celle de notre génération Mme Riamon.

Madame Riamon : Oui là-dessus ce n'est pas une question d'âge.

Monsieur le Maire : Quand même vous faites beaucoup de hashtags vous ? Moi pas trop voilà.

Madame Riamon : Mais en tout cas vous comprenez mon interrogation par rapport à la cohérence de la stratégie de marque.

Monsieur le Maire : Mais je comprends mais il faut faire le distinguo que voilà. Il y a une stratégie avec une marque de territoire qui est sur tous nos documents, là il n'est pas question d'aller mettre sur tous nos documents le hashtag « J'aime Roanne », simplement les gens vont se faire prendre en photo avec cela puis voilà., comme vous avez Lyon.

Madame Riamon : Moi dans les chiffres qui m'avaient pas paru très élevés, mais peut-être qu'il y a autre chose autour proportionnellement, c'est tout ce qui était aides à la mobilité, au recrutement, toute la partie aux talents R.H., ce dont on a vraiment besoin parce que ce n'est pas le tout d'attirer les entreprises, il faut encore trouver des salariés pour y travailler, donc c'est nécessaire, c'est indispensable et là pour le coup, ça me paraît pas d'un volume suffisant, donc est-ce qu'il y a que ça ?

Enfin du coup, si vous représentez la délibération aussi bien à l'Agglomération qu'à la Ville, je trouve que cela serait intéressant que vous recontextualisiez, globalement qu'est-ce qui se fait pour les différents sujets qui sont listés.

Monsieur le Maire : Après il faut être aussi lucide qu'à une époque vous aviez la Région, le Département...

Madame Riamon : Oui et c'était ma dernière question, on est sûr qu'on n'a pas de financement ni de la Région, ni du Département ?

Monsieur le Maire : On est sûr, les derniers financeurs restent la Ville et encore par gentillesse, parce que c'est vraiment un sujet d'Agglomération, la Ville, l'Agglomération et la Chambre de Commerce, en espérant que celle-ci ne disparaisse pas, non pas la Chambre, mais le financement qu'elle nous apporte.

Madame Riamon : En tout cas c'est dommage.

Monsieur le Maire : On fait des actions pour le montant qu'on arrive à collecter.

Madame Riamon : On avait toujours réussi à convaincre la Région de mettre ce qu'il fallait parce que si Roanne attire des entreprises et des salariés, c'est bon pour la Région, voilà c'est aussi bête que ça, donc on attend la future délibération et moi je pense que la question de l'emploi, enfin la question des talents et de l'emploi c'est le nerf de la guerre pour le coup pour beaucoup de nos entreprises, pour éviter aussi que les entreprises se piquent des salariés talentueux.

Monsieur le Maire : On représentera cette délibération au prochain Conseil Municipal.

17. Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé entre Commelle-Vernay et Roanne - Convention constitutive du groupement de commandes avec la Commune de Commelle-Vernay - Approbation

Monsieur Guillermin : Afin de pouvoir aménager un itinéraire cyclable sécurisé entre Commelle-Vernay et Roanne, il est proposé de constituer un groupement de commandes, tout d'abord pour le choix d'un maître d'œuvre et le choix de prestataire pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable.

La Ville de Roanne, la commune de Commelle-Vernay ont convenu que cet objectif ne serait satisfait que par la désignation d'un seul et même maître d'ouvrage coordinateur de groupement de commandes.

Ainsi, la Ville de Roanne sera le coordinateur de ce groupement et sera à ce titre chargée de la rédaction de la convention des marchés et de l'organisation de la commission d'appel d'offres du groupement.

Pour autant chaque membre signera ses marchés pour ce qui le concerne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec la Commune de Commelle-Vernay.

18. Mise en place d'un service commun Archives municipales et communautaires du Roannais - Convention avec Roannais Agglomération - Approbation

Madame Fesnoux : La gestion des archives papier comme électroniques est une mission obligatoire des collectivités locales qui peuvent être mutualisées ou déléguées.

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services et des compétences, Roannais Agglomération et la Ville de Roanne entendent mettre en commun leurs services d'archives en créant un service commun d'archives municipales et communautaires du roannais qui sera porté par Roannais Agglomération ; Les collectivités, leurs groupements restant propriétaires de leurs archives bien sûr.

Ce service commun exercera les missions suivantes : accompagnement des services et gestion des archives électroniques, classement, conservation, communication et valorisation des archives, gestion de la communication professionnelle. Il permettra à terme la prise en compte de l'archivage numérique dans un contexte de dématérialisation croissante et donc une mise en conformité avec la législation en vigueur.

La convention établie prendra effet à compter du 1er juillet 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Monsieur Pion : Petite précision en ce qui concerne cette convention, pourquoi n'est-elle pas de 10 ans ? Parce que certains documents administratifs doivent être généralement archivés sur une dizaine d'années et là c'est en 2024 ? Si c'est dénoncé ça serait « ballot ».

Monsieur le Maire : C'est une question qui se tient donc je pense que jusqu'au 31 décembre 2024 comme c'est nouveau pour voir si cela fonctionne bien, c'est la proposition qui a été faite par l'Agglomération, maintenant ça fait 3 ans et après on la renouvellera ou pas. Il faudra qu'on se pose la question si ça marche bien et pourquoi.

Monsieur Beysson : La même question que la fois précédente du coup est-ce que c'est une démarche qui a lieu avec les autres communes ou pas aussi ? Pourquoi Roanne ?

Monsieur le Maire : Non parce que Roanne n'a pas les mêmes obligations que les plus petites communes qui sont gérées par le Département avec des archives départementales.

Monsieur Beysson : Riorges par exemple ces dimensions là c'est le Département ? Riorges, Le Coteau, Mably ?

Monsieur le Maire : Riorges non mais on les a sollicités, ils n'ont pas voulu.

Monsieur Beysson : D'accord.

Monsieur le Maire : On a sollicité les communes urbaines. Pour l'instant on n'a pas eu un succès particulier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de service commun Archives municipales et communautaires du Roannais à intervenir avec Roannais Agglomération, de préciser que la date d'effet de la convention est fixée au 1^{er} juillet 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024, renouvelable expressément une fois, pour une durée de trois ans.

19. Maison de Services Publics du Parc/Maison France Services - Convention d'occupation de locaux avec la Caisse de Crédit Municipal de Lyon - Approbation

Madame Troncy : La Ville de Roanne dans une volonté de rapprocher les services publics des habitants, je vous le rappelle, dispose de 2 maisons de service labellisées Maison France Services animées par des agents du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne, dont le rôle est de mettre en relation des associations, des habitants et des institutions au travers de l'information, l'orientation, l'accès au droit des habitants et leur accompagnement dans les démarches administratives et numériques.

A cet effet, sont accueillis régulièrement et gratuitement au sein de ces 2 M.S.P. différents partenaires institutionnels ou associatifs, dont fait partie la Caisse de Crédit Municipal de Lyon, organisme financier étatique à caractère social qui aide les personnes connaissant des difficultés financières passagères, qui assure des permanences une fois par mois au sein de la Maison de Services Publics du Parc.

Monsieur le Maire : Et tout cela est la concrétisation d'un engagement de campagne puisque nous avons, vous connaissez tous le dispositif parisien et lyonnais que certains appellent « Ma Tante », c'est l'idée de pouvoir à Roanne avoir une possibilité de prêt sur gage pour des gens qui auraient des besoins passagers, et le Crédit Municipal de Lyon a décidé sur notre demande, de mettre en place cette antenne à Roanne, qui sera localisée au Parc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la Caisse de crédit municipal de Lyon.

EDUCATION - JEUNESSE

20. Règlement intérieur périscolaire 2022/2023 - Modification - Approbation

Madame Dufossé : Comme chaque année, nous devons passer en délibération le règlement du périscolaire. Une modification cette année par rapport au règlement intérieur, on donne à nouveau la possibilité aux familles de décommander le matin-même avant 9h le repas à la cantine, mais uniquement en cas de maladie de l'enfant, et uniquement le premier jour c'est-à-dire que si un enfant est malade, la nuit du mercredi au jeudi, les parents pourront annuler avant 9h. On prend en charge s'il est malade la nuit d'après, on ne prendra pas en charge deux jours de suite, et on estime que l'enfant s'il est malade deux jours c'est qu'il a besoin d'aller chez le médecin. Donc on prend en charge le premier jour, on se réserve la possibilité de vérifier effectivement que l'enfant était bien malade, et par contre on remet en place, pareil ce qui existait avant, une majoration avec une facturation à 6 € pour les parents qui n'annuleraient pas la cantine pour un motif valable.

Madame Dumoulin : M. le Maire, alors vous devez connaître les fables de la fontaine.

Monsieur le Maire : Pas toutes.

Madame Dumoulin : Oh mais non ! C'est une petite révision avant le bac là pour les jeunes, les nombreux jeunes roannais qui nous écoutent. Alors vous savez dans les fables de la fontaine il y a 2 structures possibles, il y a la structure qui donne la morale au début de la fable, et puis la structure qui donne la morale à la fin de la fable. Alors je ne pensais pas ce soir faire ce petit rappel de méthodologie d'écriture, mais je vais commencer par la morale en fait, de ce que je vais dire après et c'est vous qui me l'avez soufflée. C'est bien parce que comme ça, je n'ai pas eu à réfléchir.

Tout à l'heure vous avez dit « quand on a des commissions et qu'on ne s'en sert pas, c'est pire ». Je l'ai noté tel que vous l'avez exprimé et bien je trouve que c'est tout à fait la situation que nous rencontrons face à ces deux délibérations, c'est-à-dire la n° 21 et la n° 22 où nous avons deux délibérations importantes, vous dites même dans le texte de la n° 21 que ces changements que vient de dénoncer l'Adjointe à la scolarité, sont des changements majeurs, et pourtant nous n'avons pas eu de Commission Scolaire. Et bien nous allons le regretter parce que nous aurions pu à ce moment-là faire vivre un moment unique, qui est au cœur même de ces commissions, c'est le principe du débat d'idées, du débat démocratique, là où par moment les idées se rencontrent, où elles se confondent, mais l'essentiel c'est qu'elles existent.

Alors M. le Maire, nous allons dire une fois n'est pas coutume, que vous ne semblez pas très intéressé par ce débat démocratique, je dirais tant pis pour nous, puisque nous nous privons à nouveau d'un moment d'échanges et je crois que nous avons tous besoin d'échanger.

Alors il y a un autre élément qui interpelle on va dire ma sagacité démocratique, c'est le fait que ce nouveau règlement intérieur je l'ai trouvé en ligne année 2022/2023, alors qu'il n'est pas encore voté bon ça m'a paru peut-être une petite erreur, ça arrive l'erreur est humaine comme on dit parfois en latin.

Alors on pourrait peut-être dans un souci de clarté démocratique, il serait peut-être intéressant de mettre à la fin du règlement intérieur la motion simplement votée par le Conseil Municipal le... et puis nous pourrions mettre la date comme ça chaque famille roannaise saurait à quel moment nous avons ensemble, puisque la majorité l'emporte toujours dans la démocratie, voté ce règlement intérieur.

Alors je ne parle que de la forme peut-être mais en démocratie, la forme a beaucoup d'importance. Nous allons quand même prendre le temps de revenir sur le fond de cette délibération n° 21, sur ce règlement intérieur et sur ces changements majeurs, comme vous l'écrivez dans la délibération, qui sont annoncés. Alors évidemment parce que nous sommes, nous les gens, on essaie d'être ouvert en politique et nous avons vu dans le premier changement, et bien une avancée pour le quotidien des familles, oui une avancée qui aurait dû être mise en route bien avant aujourd'hui, parce que les familles ont besoin de souplesse, ont besoin peut-être parfois même de bienveillance pour gérer la vie de famille, ce n'est pas évident pour tout le monde.

Et puis il y a l'autre proposition, l'autre proposition elle nous a vraiment interpellé voilà, l'autre position elle dit que si une mère de famille seule, ou un père de famille seul doit gérer un matin un enfant malade, en même temps il a les autres à emmener à l'école, il y a différents éléments, peut-être le médecin à appeler parce que la maladie de l'enfant inquiète rapidement, et bien oui cette mère, souvent ce sont des mères seules, ou ce père n'aura peut-être pas le temps d'appeler. Il n'aura peut-être pas le temps, cela arrive, et bien cette mère devra payer 6 € un repas non pris. Alors M. le Maire que peut-être ce repas lui coûte d'habitude 3 €. C'est une sorte de pénalité, nous on y a vu presque une sorte d'amende de 3 €. Je mets des points d'interrogation à toutes mes formulations parce que j'aurais aimé qu'on puisse à la Commission évoquer tout cela.

Je vous l'ai dit, on aurait pu aisément voter pour la première mesure, nous y voyons une volonté d'avancer sur cette question de la prise en charge au sein de la famille, mais franchement nous trouvons vraiment que la deuxième mesure, le deuxième changement majeur manque vraiment de bienveillance. Nous le voyons comme ça, et nous avons du mal, mais vraiment du mal à percevoir comment on imagine une pénalité, une amende dans un cas pareil. Nous le regrettons vivement et nous restons évidemment à la disposition des familles roannaises pour expliquer, si c'est nécessaire, parce que cela nous arrive parfois d'être obligés de réexpliquer notre vote, et nous allons voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Mme Dumoulin, comment dire ? Il faut se ressaisir. La pénalité il n'y a rien de nouveau, la pénalité existait avant la proposition, pardon mais vous êtes enseignante. Si un matin vous êtes malade que vous ne pouvez pas aller travailler, vous avez l'obligation de prévenir votre établissement de votre absence.

Madame Dumoulin : Le contexte n'est pas du tout le même.

Monsieur le Maire : Ah bon ! Mais si c'est une obligation, et je ne vois pas où est le problème, laissez-moi parler, je ne vois pas où est le problème lorsque, l'école commence à 8h30, normalement au minimum on se lève à 7h30, si on se rend compte que l'enfant est malade, qu'il nécessite d'appeler le médecin de telle manière qu'il ne pourra pas se rendre à l'école, on le sait quand même avant 9h, à partir du moment et c'est pour ça qu'il faut qu'on ait un règlement et qu'on veut informer les familles, et qu'on le fait maintenant, que c'est en ligne parce que c'est maintenant que commencent ces inscriptions à l'école et qu'on veut que les gens soient informés avant la rentrée de septembre, qu'il y a des règles et je veux dire, vous savez la vie est faite de droit mais aussi de devoir. Le devoir c'est quand effectivement on ne peut pas tenir un engagement, la moindre des choses c'est de prévenir, d'informer et ça ce n'est pas un problème de femme seule, d'homme seul, de moyens financiers ou autres, on doit le faire, et pour être sûr que ce soit fait, pardon mais personne n'a rien trouvé de mieux que de mettre à un moment donné une pénalité, parce que si vous ne mettiez pas de pénalité les gens n'appellent pas, et qui est-ce qui est pénalisé ? C'est tous les contribuables de la ville de Roanne qui payent pour la personne qui n'aura pas pris le repas et que nous allons nous payer, qui sera jeté, donc je vais dire c'est quand même un sujet qui est important.

Moi je considère qu'on peut avoir, on vient de mettre de la souplesse en permettant aux gens de prévenir avant 9h, avant ce n'était pas possible, et les gens étaient pénalisés des 6 € quoi qu'il arrive, ils devaient payer le repas. Aujourd'hui, on met quand même de la souplesse, mais cette souplesse ne peut marcher que s'il y a un respect du règlement, ce respect du règlement ne peut marcher que s'il y a une sanction si on ne le fait pas.

Je peux vous dire qu'avec ce genre de dispositif, on tirera le bilan mais je peux vous garantir que les gens ont compris, et qu'ils préfèrent effectivement passer un petit coup de fil et prendre 2 minutes, avec le numéro de téléphone qu'ils auront à disposition, pour dire « mon fils, ma fille ne peut pas venir déjeuner, par conséquent j'annule son repas ».

C'est quand même normal, on nous donne tous les jours des leçons en disant « il ne faut pas gaspiller, il ne faut pas jeter l'argent par les fenêtres », et donc un repas fabriqué par des hommes et des femmes, dans une cuisine centrale, qu'on va livrer, on va dire « et bien non, on s'en fiche, il a coûté 14 €, non seulement on ne le fait pas payer, non seulement la personne ne le prendra pas et en plus on va le jeter ». Et bien non, je ne suis pas d'accord, et cela montre toute la différence de philosophie que nous avons vous et moi, c'est clair, et je la revendique sans difficulté.

Madame Dumoulin : Et moi aussi.

Monsieur le Maire : Et bien tant mieux, sauf qu'à un moment donné pour mettre en application sa philosophie il faut gagner les élections. Mme Dufossé des compléments d'informations pour que Mme Dumoulin soit bien au fait de tout.

Madame Dufossé : Sur la commission Education, je trouve que votre réflexion est quand même un peu malvenue parce que depuis 7 ans, les commissions Education chaque fois qu'il y a des sujets importants j'en fait, les commissions Education il y en a une importante en début d'année et en fin d'année, durant l'année scolaire il n'y a pas vraiment de nécessité d'en avoir. Il y aura une commission Education, si c'est possible avant les grandes vacances puisqu'il y aura des sujets à aborder.

Je ne vais pas faire une commission pour un seul sujet, sachant qu'il y en aura beaucoup d'autres à venir. Après pour un seul sujet, remarquez réunir la commission et faire venir les gens pour un seul sujet sur lequel on va débattre pendant 10 minutes, je peux fusionner avec une autre commission, voire le même soir si vous êtes là, et puis on fait les deux en même temps.

Maintenant pour ce qui est de la majoration, je voudrais simplement dire que c'est aussi, vous parlez de démocratie, de débat, c'est une discussion que j'ai eue à de nombreuses reprises dans les conseils d'école, et de remettre en place la majoration, c'est une idée qui est mise en avant, et avancée par les parents.

Monsieur Beysson : Deux remarques, une qui va rejoindre la réflexion de Mme Dumoulin, ce n'est pas parce qu'il y aurait une volonté des parents ou des enseignants que cela n'empêche que, jusqu'à preuve du contraire sauf si là vous me dites que c'est le cas, ce n'est pas dans les pouvoirs du Maire de signer un document et de le mettre en place publiquement s'il n'est pas voté par le Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire : Sur le fond vous avez raison, mais bon après on sait qu'on a un Conseil Municipal tous les mois, il est ce 9 juin, la difficulté c'est que le prochain est en juillet, et qu'on préférerait que les familles aient l'information, en sachant qu'elle serait votée ce soir et la mettre en ligne pour qu'ils aient l'information au moment des inscriptions, plutôt que d'attendre formellement le vote et le retour de la Sous-Préfecture après-demain et qu'on ait raté une information de certaines familles. C'est vrai que juridiquement, nous sommes sûrement en grande faute d'avoir d'ores et déjà mis en ligne parce qu'il y avait un doute affreux qu'il ne soit pas voté.

Monsieur Beysson : Non mais après, tout à l'heure cela ne vous a pas dérangé de dire qu'il y avait des règles et qu'elles étaient là pour être respectées.

Monsieur le Maire : Je vous donne acte de cela.

Monsieur Beysson : Sur le deuxième point, c'est une interrogation par rapport à la pénalité de 6 € qui du coup est forfaitaire, on s'interrogeait justement sur le double poids en fonction des coefficients familiaux des familles, est-ce qu'il n'est pas envisageable d'envisager tout simplement que si une personne qui normalement paie 5,50 €, là elle a une pénalité de 6 €, à une personne qui paie 3,50 €, elle a une pénalité qui est double par rapport à ce qu'elle paie d'habitude ? Il me semble qu'on pourrait réfléchir.

Monsieur le Maire : Quand vous ne payez pas votre stationnement, je suis navré vous avez une amende qui n'est pas proportionnelle aux revenus des uns et des autres, je ne vois pas pourquoi on devrait rendre proportionnel tout, parce qu'on rentre dans des calculs, non mais vous imaginez que pour 6 € nous allons demander à une famille de nous produire son justificatif de l'année n-1,..., et pour lui dire « non ce ne sera pas 6 €, ce sera 5,58 € », franchement.

Monsieur Beysson : Mais elle l'aura déjà produit le justificatif si elle paie sa cantine, elle sait combien elle doit, le tarif est connu, il s'agit simplement d'appliquer...

Monsieur le Maire : Nous avons des agents qui ont un coût, qui passent du temps, s'il faut que le temps qu'ils passent sur le sujet coûte plus cher que l'amende...

Monsieur Beysson : Je ne suis pas sûr que ce soit si compliqué et si énergivore que ça, mais bon en tout cas c'était une suggestion.

Monsieur le Maire : Mais on n'ira pas là-dessus.

Monsieur Beysson : C'était une suggestion, j'entends que vous la refusez.

Madame Dumoulin : Concrètement est-ce que Mme Dufossé peut nous dire combien de cas cela concerne, une situation par an en moyenne ?

Monsieur le Maire : Cela dépend des années, il y a une année COVID vous avez beaucoup de malades, une année où il n'y a pas de COVID il y aura moins de malades, comment voulez-vous qu'on le sache ? Et quel est l'intérêt de le savoir ?

Madame Dufossé : Peut-être vous donner juste un chiffre puisque vous voulez des chiffres sur certains mois : septembre 2019 où on avait cette possibilité d'annulation au dernier moment et avec une majoration, juste pour le mois de septembre 101 repas annulés, janvier 2022 : 1 230 repas annulés. C'est un coût en janvier 2022 de 10 000 €.

Monsieur le Maire : Pas de pénalité les gens n'annulent pas, en tous les cas pas dans les bons délais. C'est la démonstration par l'absurde mais c'est comme ça. On voit bien que si vous ne mettez pas une sanction, les gens ne prennent pas la peine d'annuler, si par contre vous mettez une sanction. Au-delà des 10 000 € c'est le gaspillage des repas jetés à la poubelle, qui peut être favorable à cela ?

Monsieur le Maire met au vote cette délibération.

POUR : 33 voix (Groupes Majorité + M. Pion + M. Iacovella " Réussir Roanne Ensemble " ayant donné pouvoir à M. Pion)

CONTRE : 5 voix (Groupes "A Gauche pour Roanne" et " Collectif 88 % ")

Le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du périscolaire, ainsi que le nouveau règlement intérieur du périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023.

21. Détermination du montant du forfait communal aux écoles privées – Année scolaire 2022-2023-Approbation

Monsieur Rivollier : Depuis plusieurs années et en application des différents articles du Code de l'Éducation, la Ville de Roanne doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées du premier degré, sous contrat avec l'État ayant leur siège dans leur commune, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public, en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

Le montant du forfait est basé sur le coût moyen par élève de maternelle et d'élémentaire constaté dans les écoles publiques de la Ville de Roanne. Celui-ci est calculé selon les règles de la circulaire du 15 février 2012.

Pour l'année scolaire 2022-2023, élèves de maternelle 1 000 €, élèves d'élémentaire 600 €.

Le versement effectif de ce forfait est conditionné à la passation d'une convention spécifique entre l'école privée concernée et la Ville de Roanne, afin de préciser les conditions et modalités du versement de ce forfait ainsi que les contreparties attendues.

A ce jour, une telle convention est intervenue avec l'école Saint Paul autorisant donc le versement du forfait pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur Beysson : Une explication de vote contre évidemment cette délibération pour laquelle nous allons continuer de dénoncer l'opacité qui selon nous règne autour du montant du calcul et de la méthodologie. Nous avons réclamé lors de nombreux maintenant Conseils Municipaux, sans obtenir les éléments dont nous avons besoin, consécutivement pour nous des versions contradictoires et changeantes lors de 3 Conseils Municipaux, je le rappelle aussi, puisque pour nous ce n'est pas non plus anecdotique. Et au regard justement de tous ces éléments-là et du coup, une fois de plus, du manque d'éléments que nous avons pour juger de ces montants et de la manière dont ils sont appliqués, calculés, nous votons contre cette délibération.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération.

POUR : 33 voix (Groupes Majorité + M. Pion + M. Iacovella " Réussir Roanne Ensemble " ayant donné pouvoir à M. Pion)

CONTRE : 5 voix (Groupes "A Gauche pour Roanne" et " Collectif 88 % ")

Le Conseil Municipal décide d'approuver le montant du forfait communal tel que fixé ci-dessus applicable à l'année scolaire 2022-2023, de dire que son versement effectif est conditionné à la passation d'une convention ad hoc avec l'école privée concernée.

22. Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy - Prestation de service Foyers de Jeunes Travailleurs "FJT" - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire - Approbation

Madame Lapalus : La Caisse d'Allocations Familiales de la Loire soutient et finance la fonction socio-éducative des Foyers Jeunes Travailleurs. Dans ce cadre, le Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy bénéficie d'une prestation de service annuelle.

Pour obtenir cette subvention, le C.J.P.B. se doit d'accueillir au moins 65 % de jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans exerçant une activité salariée, en apprentissage, en formation professionnelle ou en stage, hors étudiants, ou en recherche d'emploi, au maximum 35 % de jeunes âgés de 26 à 30 ans d'étudiants non-salariés, au maximum 15 % de public sous convention avec un tiers (jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou tout autre organisme tiers).

Le montant de la prestation est variable en fonction de la capacité de l'établissement à respecter ces conditions. Le mode de calcul de la subvention est basé sur les "dépenses socio-éducatives", principalement les salaires et les frais de fonctionnement qui s'y rattachent.

En 2021, à titre indicatif, la Prestation de Service réelle s'élevait à plus de 105 000 €.

En 2022, à la suite de la validation du nouveau projet social du C.J.P.B., la Commission de la C.A.F. a validé l'agrément de l'établissement pour les 4 années à venir permettant ainsi au service de percevoir annuellement une Prestation de Service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

SPORTS

23. Roanne Plage - Convention-type avec les partenaires - Approbation

Madame Fioux Redeuilh : Le dispositif Roanne Plage que tout le monde connaît désormais existe depuis 2006, tout d'abord présent au port, puis sur le site des Bords de Loire depuis 2021.

Les animations s'y déroulant sont issues d'associations ou organismes majoritairement roannais.

La Ville de Roanne souhaitant formaliser les partenariats via une convention-type jointe à cette délibération.

Monsieur Beysson : C'est une question concernant le S.N.U., il me semble mais je n'ai pas la convention pour vous dire l'élément précis, vous me direz si c'est le cas ou pas, mais il semblerait qu'en ce qui concerne le matériel, il serait pris en charge pour les associations, les organismes rémunérés, le matériel, pas justement pour les organismes ou pour les animateurs qui seraient en Service National Universel, peut-être que cela pourrait être rajouté à l'intérieur il me semblait, ou en tous les cas que vous allez nous dire que c'est le cas, qu'il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire : Je ne peux pas vous répondre, il faut qu'on voit avec le service des sports qui gère la convention. On va regarder. Si on peut rajouter, on fera un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention-type à intervenir avec les partenaires encadrant le dispositif Roanne Plage.

CULTURE ET EVENEMENTS

24. Saison théâtrale 2022-2023 - Programmation - Partenariats - Tarifs - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : Juste avant de vous présenter cette nouvelle saison, je propose une petite pause vidéo afin de vous montrer quelques images de cette nouvelle saison qui s'annonce.

Diffusion du clip.

Je remercie le service Communication d'avoir réalisé ce clip pour nous ce soir.

Le théâtre de Roanne est un lieu culturel, de patrimoine, reconnu et choyé par les habitants.

La saison 2021-2022 restera pour le public, pour l'équipe du théâtre une saison en demi-teinte en termes de fréquentation du public, mais cependant de plaisir retrouvé.

Le théâtre est aussi un lieu chaleureux, ouvert, et poursuit son travail de diffusion, de soutien à la création et à la médiation.

La Ville de Roanne remercie le public fidèle du théâtre pour son soutien, sa nouvelle directrice Catherine Zappa nommée en novembre 2021, qui a su accompagner cette saison, continue à tisser des liens entre tous les partenaires du théâtre, préparer cette nouvelle saison 2022-2023, mais aussi son équipe et aussi les artistes qui ont pu continuer le travail de création, afin d'offrir à nos spectateurs des spectacles de qualité, et nous espérons tous que la saison 2022-2023 soit sous le signe du plaisir retrouvé, de le rassurer et de lui permettre de revenir en toute liberté au théâtre.

Il nous semble donc important pour cette prochaine saison, qu'elle réponde aux objectifs qui guident le projet artistique et culturel afin d'accroître l'accès à la culture pour tous, et de répondre aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont la connaissance, la pratique artistique et la rencontre avec les artistes.

Le lancement d'une saison est un évènement important pour le public, il est donc décidé de faire de la présentation de saison, un évènement festif à la rentrée de septembre.

Le vendredi 9 septembre à partir de 18h30 avec les rencontres des partenaires présents et les associations partenaires, la diffusion de la vidéo de présentation, et pour clore cette présentation, une conférence-spectacle « L'effort d'être spectateur » de Pierre Notte à 20h offert pour le public, le samedi 10 septembre, à partir de 14h, où toute l'équipe du théâtre mobilisée pour les accompagner dans le choix de spectacle.

Des rencontres avec les compagnies présentes de la nouvelle saison, et présenter aussi le nouveau dispositif de la carte d'adhésion, et donc aussi la diffusion de cette vidéo.

Premiers instants de cette saison avec un concert d'ouverture de Kent le 24 septembre à 20h où je donne rendez-vous aussi à tout notre public.

Mais qui dit lancement de saison dit changement, et nous savons notre public fidèle et cette année, fini les abonnements et vive la liberté. Il est proposé une carte d'adhésion, cette dernière d'un montant de 10 € permettra de bénéficier de tarifs spécifiques sur tous les spectacles tout au long de cette saison.

Le tarif unique sur les 5 représentations jeunes publics et des nouveaux horaires le mercredi et le samedi après-midi seront proposés.

Le tarif de 9 € pour toutes les représentations en soirée pour les moins de 18 ans, les étudiants, les apprentis, et le maintien du tarif des dernières minutes pour les moins de 26 ans.

Nous comptons sur vous et toute l'équipe du théâtre sera prête à vous accueillir, vous guider, vous conseiller.

Mais parlons un peu de cette saison 2022-2023. Cette prochaine saison sera populaire, pluridisciplinaire, éclectique, accessible à tous, de grandes qualités artistiques et riches de spectacles, passant par la danse, le cirque, les marionnettes, l'humour, la musique, les arts numériques, la magie et le théâtre.

Dans le cadre de cette nouvelle saison, ce seront au total 31 représentations tous publics et jeunes publics, et 12 scolaires soient 43 représentations au total.

Le théâtre accueille 8 compagnies de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 10 compagnies ligériennes, 15 créations, 8 résidences d'artiste et plus 4 spectacles hors les murs.

Pour que le théâtre soit un lieu culturel ouvert au public, il sera proposé des conférences, des apérozicals en partenariat avec le Conservatoire, des afterwork, ainsi que plusieurs rencontres tout au long de la saison, et les visites gratuites sur rendez-vous ou lors des journées du patrimoine.

Le théâtre ne serait rien sans ses artistes et continue sa collaboration avec la compagnie La Vouivre et ses deux artistes associés Bérangère Fournier et Samuel Fournier.

De plus, de nombreux moments d'échange et de rencontres rythmeront cette saison, bords de scène, rencontres, ateliers seront proposés en collaboration avec les établissements scolaires et autres partenaires, afin de s'approprier la démarche artistique tout en s'intégrant dans une démarche pédagogique.

Comme nous pouvons le constater le théâtre de Roanne est prêt à nous faire découvrir une saison 2022-2023 riche en émotion, pour nous faire rire, applaudir, découvrir et pourquoi pas nous éblouir.

Madame Dumoulin : Malheureusement M. le Maire nous connaissons puisque le Ministère de la Culture donne des chiffres régulièrement, les grandes difficultés que connaît aujourd'hui le spectacle vivant, qui a beaucoup de mal à retrouver son public, on va dire ça comme ça, ou plutôt le public a du mal à retrouver le spectacle vivant.

Evidemment M. Brasseur vient de nous énumérer différentes actions qui vont être mises en œuvre pour aller justement chercher ce public, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire, je pense que vous connaissez les chiffres comme moi, justement d'imaginer peut-être des choses un petit peu nouvelles pour que le théâtre se remplisse à nouveau, parce que nous serons inévitablement devant les difficultés que l'on trouve à l'échelle nationale. Je ne vois pas pourquoi il y aurait malheureusement un miracle roannais en termes de spectacles vivants, et l'année et déjà les prévisions qui sont faites par le Ministère de la Culture sont très difficiles à entendre, puisqu'on imagine déjà que des grandes institutions, on va dire de spectacle, risquent de connaître de très grandes difficultés voire des fermetures dans les années à venir, on le trouve aujourd'hui dans la réflexion du Ministère.

Qu'en est-il justement pour essayer de redynamiser tout cela à l'échelle locale ? Et permettez-moi M. le Maire de dire que c'est peut-être l'occasion d'attirer de nouveaux publics dans notre beau théâtre, peut-être oserai-je le dire de l'ouvrir peut-être un peu plus largement au monde associatif, qui a des propositions à faire, et quand je dis le monde associatif, c'est vraiment une vision très large aujourd'hui du monde associatif, puisque vous savez qu'il y a évidemment des compagnies professionnelles qui sont aussi gérées par le monde associatif, je crois qu'il est temps d'ouvrir, il est temps d'aller à la reconquête du public pour faire mentir les mauvais chiffres qui s'annoncent, cela sera aussi une fierté pour notre ville.

Monsieur Brasseur Minard : Mme Dumoulin pour vous répondre, lors de l'arrivée de Mme Zappa dans le théâtre et au vu de ce qui s'est passé au niveau du COVID, on s'est aperçu aussi que les mentalités et le mode de fonctionnement du public ont changé. C'est pour cela que je disais dans mon propos dans la délibération, il nous semblait de bon ton d'enlever les abonnements qui avaient une certaine contrainte, qui imposaient le public à acheter des places bien en amont, et on trouvait que cette carte d'adhésion et Catherine Zappa a fait du benchmark pour savoir comment cela se passait dans d'autres théâtres, cette formule fonctionnait.

Il est vrai que cette carte d'adhésion de 10 € est très vite amortie du fait déjà d'un tarif réduit qui n'est pas le plein tarif, et au bout du deuxième spectacle elle est amortie. Deuxièmement cela permettait aussi à notre public de pouvoir acheter des places quand il le souhaitait, parce qu'encore une fois il y a toujours des places au théâtre, il faut s'enlever l'idée que le théâtre n'est fait que pour une certaine caste de public où les gens achètent des places et après il n'y a plus de place.

Le tarif de dernière minute existe toujours à 9 €, ce qu'on a fait aussi pour attirer ces nouveaux publics, c'est que le tarif des étudiants n'existait pas Mme Dumoulin 9 €, ils l'auront tout au long de l'année, les apprentis aussi parce qu'on se dit apprentis ce sont des gens qui ont un salaire. Moi j'ai voulu, quand on a parlé des tarifs, que les apprentis aient ce tarif à 9 €, et j'ai trouvé cela légitime parce que c'est une ouverture et là on ouvre l'ouverture à un nouveau public.

Vous parlez des associations, elles sont là, elles sont présentes, il y a des associations partenaires au théâtre, il y en a 4 qui font une programmation et ont travaillé en collaboration, je vous rappelle Canal Jazz qui nous écoute et qui eux ont fait leur festival maintenant au Diapason, et eux-aussi se renouvellent dans leur programmation pour attirer aussi des nouveaux publics.

Nous accueillons et vous avez été présente à La Source Rêv'Ado Mme Dumoulin, nous accueillons, nous étions ensemble avec M. Banchet, nous accueillons des associations partenaires et d'autres associations aussi. On accueille aussi les options théâtre du lycée Albert Thomas. Vous voyez on est ouvert au public, c'est aussi une façon d'accueillir les associations au théâtre, cela permet aussi d'attirer un nouveau public.

Cette carte d'adhésion on espère qu'elle fonctionnera et je pense qu'on fera un bilan avec Catherine Zappa et Jean-Jacques Banchet pour voir aussi les méthodes d'évolution. Moi je me veux rassurant parce que je pense que d'avoir été à l'Assemblée Générale, vous étiez aussi présente de l'Espace Renoir, aussi où il y a une baisse de fréquentation, on espère tous que le public revienne.

Je pense que si on ne met pas d'autres moyens pour attirer le public, on ne peut pas se rendre compte. On fera un point, un bilan avec cette carte d'adhésion, si cela fonctionne très bien, si cela ne fonctionne pas, on en tirera les conséquences. On est en train de voir pour les horaires d'ouverture pour que justement on puisse réaccueillir le public, qu'il puisse se renseigner, on est en train d'étudier toutes ces choses-là, on fait en sorte pour répondre à votre demande pour que le public revienne.

Monsieur le Maire : C'est en tout cas une belle saison culturelle qui s'annonce et qui donne envie, et moi je me réjouis que notre théâtre puisse ainsi accueillir, il est clair que le spectacle vivant mais pas seulement, le cinéma est à la peine depuis la crise sanitaire, effectivement les spectateurs n'ont pas encore repris le chemin des salles obscures ou de nos théâtres, mais bon on a la chance d'avoir un beau théâtre.

Tout à l'heure je disais à Mme Riamon en reprenant cette phrase du Cid de Corneille « va je ne te hais point », j'espère en tout cas que grâce à cette action menée par le théâtre et la municipalité, nous n'arrivons jamais à cette autre citation de Corneille et du Cid qui dit « le combat cessa faute de combattants » parce que nous aurons au rendez-vous les spectateurs, j'en suis convaincu.

Madame Riamon : Une remarque triviale certainement M. le Maire mais toujours utile dans les actions à mener pour aller au-devant des publics, diversifier l'offre, attirer des compagnies en résidence, permettre la rencontre avec les artistes, tout ce qu'a évoqué M. Guillaume Brasseur, pouvez-vous nous confirmer que les montants financiers attribués par le Département et la Région pour l'année 2022 n'ont pas changé ou sont les mêmes que l'année précédente ?

Monsieur le Maire : Je pense que ce sont les mêmes montants.

Monsieur Brasseur Minard : Alors nous venons de signer la convention avec la Région, ce sera exactement les mêmes montants, les subventions n'ont pas bougé au niveau soit du Département et je remercie aussi le Département et la Région, pour l'instant il n'y a pas de changement.

Monsieur le Maire : Et la Région contrairement à l'exécutif de M. Queyranne ne nous a pas coupé les vivres du théâtre. N'est-ce pas Mme Rotkopf ?

Madame Riamon : Il y avait eu des raisons à cela M. le Maire.

Monsieur le Maire : Mais bon « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire », disait encore Corneille.

Madame Riamon : Ma question M. le Maire était tout à fait précise et je vous remercie de la réponse précise que vous nous avez apportée, néanmoins je préfère être sûre parce que quand même la situation par la Région est alarmante.

Je vous remercie d'avoir répondu très précisément à ce sujet.

Monsieur le Maire : Nous sommes sûrs. Sinon je serais immédiatement contredit par les Vice-présidents du Département ou de la Région.

Monsieur Pion : C'était juste pour demander à M. Brasseur si effectivement la programmation serait un peu moins élitiste qu'elle ne l'a eu été dans les années précédente ?

Monsieur le Maire : Oh que oui !

Monsieur Pion : Effectivement peu de roannais s'y retrouvait, et pour en discuter autour de moi, il pouvait y avoir des efforts de fait dans le côté un peu plus populaire, un peu plus cool, un peu plus festif, un peu moins introspectif que ce qui a pu être programmé l'an dernier.

Monsieur Brasseur Minard : M. Pion, l'art c'est une éducation artistique et culturelle, un spectacle est là aussi et on a échangé avec M. Vanhecke en commission Culture, je veux dire le théâtre et la culture en général sont là pour faire découvrir des choses. On peut heurter des personnes, d'autres moins, cela dépend comment vous arrivez au théâtre, comment vous vivez les choses, comment votre éducation, les valeurs que vous avez. Pour vous donner un exemple Fado dans les veines, vous pourrez poser la question à M. Vanhecke en sortant du Conseil Municipal, le public pensait qu'ils allaient écouter beaucoup de Fado, si ce n'est que non c'était l'histoire du Portugal, commentée par une compagnie qui est libre de faire ce qu'elle a envie et on est libre de droit.

Vous parlez de spectacles plus joyeux, il y a eu des spectacles joyeux lors de cette saison, dommage je ne vous ai pas vu au théâtre, vous auriez pu me demander une invitation.

Vous parlez de spectacles élitistes, il en faut pour tous les goûts, pour moi c'est une saison populaire qui mène aussi bien la danse comme je vous l'ai dit, du théâtre, ouvert à tous les publics de 7 à l'infini. On peut venir à 102 ans au théâtre si on a envie de voir un spectacle de danse ou assister à une pièce de théâtre.

Monsieur le Maire : Bien sûr, mais je ne voudrais pas M. Brasseur que M. Pion vous ait « vexé » parce que comme le disait une fois encore Corneille « les affronts à l'honneur ne se réparent point ».

Monsieur Brasseur Minard : Je compléterai M. le Maire par, on a une directrice au théâtre qui fait sa programmation, elle est libre de droit.

Monsieur le Maire : Elle n'est pas libre de droit, elle est libre de la faire.

Monsieur Brasseur Minard : Elle nous présente sa saison M. le Maire, après c'est elle qui fait la programmation, après elle nous la présente, on donne des avis, des directions, mais après elle est libre...

Monsieur le Maire : Elle est libre de faire sa programmation et de nous la proposer.

Monsieur Brasseur Minard : Exactement.

Monsieur Beysson : Est-ce que M. Brasseur vous avez, je ne sais pas si vous avez cela sous le coude, des éléments par rapport au Pass'Culture en termes de chiffres, de volumes qu'on ait en circulation, est-ce que c'est quelque chose qui fonctionne bien ou qui est marginal ?

Monsieur Brasseur Minard : Je suis désolé M. Beysson je n'aurai pas de chiffre, je peux demander au service Culturel pour qu'il me les fasse passer et je vous les adresserai.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme de la saison culturelle 2022-2023 en intégrant les spectacles programmés, les résidences, l'action culturelle et les artistes associés, la politique tarifaire, les partenariats et co-productions, accorder les gratuités du diapason à Canal Jazz, dire que les tarifs entreront en application à compter du 1^{er} septembre 2022, que le règlement des places sera encaissé via Rodrigue par le biais d'une plateforme de paiement sécurisé, sur le compte DFT de la régie du Théâtre municipal de Roanne, qu'une majoration de 2 € par commande sera appliquée pour l'envoi postal des billets, d'appliquer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le PASS' Région valable jusqu'au 31 mai 2027, offrant aux bénéficiaires de cette carte, un crédit pour accéder au spectacle vivant.

25. Exploitation du bar du théâtre - Convention avec la SARL Le Tourdion - Approbation

Madame Loughraieb : Effectivement il s'agit de la réouverture du bar du théâtre les jours de représentation, ainsi que pour d'autres événements.

L'objectif est de dynamiser ce lieu en proposant un espace de convivialité avant et après le spectacle.

Un appel à candidature a ainsi été lancé pour l'exploitation commerciale de ce bar, la date limite de réception des candidatures a été fixée au vendredi 16 mai 2022 à 12 heures.

A l'issue de cette consultation, l'exploitation du bar a été attribuée à M. CHOULY Sébastien, la S.A.R.L. Le Tourdion pour la saison 2022-2023 à compter du 1^{er} septembre 2022, reconductible tacitement chaque année à la même période pour une durée maximum de 3 ans.

Le théâtre met le lieu à disposition de l'occupant qui se rémunère sur ses recettes et en contrepartie de l'occupation du bar, il est prévu le versement d'une redevance forfaitaire annuelle de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la SARL Le Tourdion, représentée par Monsieur CHOULY Sébastien, à l'exploitation commerciale du bar du Théâtre de Roanne.

26. Festival du Forez - Edition 2022 - Subvention exceptionnelle - Convention de partenariat avec l'association Festival du Forez - Approbation

Monsieur Lupu Bratiloveanu : En 2022 aura lieu la 10^{ème} édition du Festival du Forez, manifestation qui vise à créer des passerelles entre patrimoine architectural, musique classique et jazz, et la mise en valeur d'un territoire en proposant des rendez-vous de grandes qualités artistiques.

Pour cette dixième édition anniversaire, le festival recentre son activité sur trois lieux emblématiques : Roanne, Charlieu et Pommiers-en-Forez.

En tant que partenaire de festival, la Ville de Roanne souhaite poursuivre sa collaboration et offrir un temps fort artistique en début de cette saison estivale, car en effet Roanne ouvrira cette année le festival et accueillera trois jours de programmation de concerts qui se dérouleront de la manière suivante :

Vendredi 8 juillet à 20h au Théâtre de Roanne

Le concert Wonderful World

Samedi 9 juillet à 20h au Théâtre de Roanne

Orchestre National d'Auvergne

Dimanche 10 juillet à 16h00 à l'Hôtel de Ville

Une promenade patrimoniale et musicale suivie d'un concert en association avec l'Académie musicale Philippe JAROUSSKY.

Dimanche 10 juillet à 20h au Théâtre de Roanne

Michel PORTAL et Baptiste TROTIGNON

La Ville de Roanne a souhaité apporter un soutien financier à cette manifestation par une subvention exceptionnelle de 12 000 €, un soutien en nature par la mise à disposition des lieux de concerts et un soutien en communication sur les réseaux dont elle dispose.

Une convention fixe le partenariat mis en place.

Madame Dumoulin : Une petite question lexicale pour commercer. Vous qualifiez cette subvention d'exceptionnelle, mais une subvention qui se répète est-elle toujours exceptionnelle ?

Vous savez M. Vanhecke est très assidu au commission Culture, on avait travaillé ensemble et on avait fixé quelques questions qu'il a évidemment posées à la commission Culture, donc cette subvention exceptionnelle était à hauteur de 17 000 € l'année dernière, je m'en souviens et M. Vanhecke a demandé confirmation, elle est cette année à hauteur de 12 000 €, mais en fait moi ce que j'aimerais savoir c'est quel est le coût véritable de cette participation municipale ? parce qu'il y a trois soirées au théâtre, si j'ai bien calculé, il y a une soirée à l'Hôtel de Ville.

Alors vous savez, moi je vois ça en commission Sport, M. Passot peut confirmer, vous avez l'habitude d'évaluer en gros la hauteur financière en tenant compte de ce que vous appelez, je reprends le vocabulaire « les contributions volontaires en nature ». En fait, dans ces événements musicaux, y a-t-il l'évaluation de la part de la mairie des contributions volontaires en nature ? C'est ça en fait que je voudrais comprendre.

Monsieur le Maire : Les contributions volontaires en nature c'est la mise à disposition des locaux, des espaces. Le théâtre est payé, on me dit que tout est dans la convention, la salle Charles de Gaulle est mise à disposition gratuitement, on n'a pas chiffré. On n'a pas encore les durées de service précis.

Madame Dumoulin : Donc on saura plus tard en fait.

Monsieur le Maire : Si cela vous intéresse avec plaisir.

Madame Dumoulin : Oui, puisqu'on sait qu'au final le coût, le coût de ce festival est de 150 000 €.

Monsieur le Maire : C'est ça oui.

Madame Dumoulin : Dans ces 150 000 €, ce qui serait intéressant à savoir est-ce qu'il y a ce dont vous parlez là ?

Monsieur le Maire : Je ne pense pas non.

Madame Dumoulin : D'accord, très bien.

Monsieur le Maire : Ce sont les dépenses qui sont réglées par les organisateurs, pas tout ce qui est mis à disposition.

C'est exceptionnel dans le sens où on ne peut pas savoir si l'année prochaine il aura lieu puisque ce n'est pas nous qui l'organisons. Il a failli ne pas avoir lieu cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 12 000 € à l'association Festival du Forez, et d'approuver la convention à intervenir avec l'association Festival du Forez.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

27. Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture 2022-2026 - Partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, l'Education Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire et Roannais Agglomération - Approbation

Madame Petit : Comme le prévoit la Constitution de 1946, la nation garantit entre autre l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la culture. L'esprit critique, l'esprit d'analyse, la réflexion, l'intelligence éclairée permettent la curiosité.

Se constitue une culture personnelle, y être aidé par l'art, voilà tous les enjeux du dispositif E.A.C, l'acronyme de l'Education à l'Art et à la Culture.

C'est ainsi qu'accompagnés de nos partenaires, la D.R.A.C., la D.R.A.F., l'Education Nationale, la Région, le Département, Roannais Agglomération, la Ville de Roanne souhaite poursuivre ce projet, je dis poursuivre parce qu'il a été entamé en 2012 via le PLEAC et développé ce projet ambitieux sur cet accès à l'éducation artistique et culturelle.

Aujourd'hui, l'objectif pour la Ville de Roanne est multiple, s'inscrire dans une démarche territoriale, développer la fréquentation de ces équipements culturels et ce dès le plus jeune âge, renforcer la présence artistique, évidemment les échanges entre les habitants et les artistes.

Cette convention donne lieu à un programme d'actions qui va être mis en place jusqu'en 2026. Nous avons programmé une signature au 8 juillet de cette année, c'est donc une action qui est longue, qui va s'inscrire sur la durée.

Le suivi de cet engagement partenarial sera assuré par un Comité de Pilotage, assuré également par un Comité Technique qui définira les orientations en cohérence avec les objectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise en place d'une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) 2022-2026 à intervenir avec les différents partenaires

28. Chapelle du lycée Jean Puy - Convention avec l'association Les Amis de la Chapelle Saint Michel des Lycées de Roanne - Approbation

Monsieur Sergenton : La Ville de Roanne est propriétaire de la Chapelle Saint Michel, anciennement appelé Chapelle du lycée Jean Puy.

Par délibération du 11 juin 2019, le Conseil Municipal avait confié par convention à l'association Les Amis de la Chapelle Saint Michel des Lycées de Roanne, l'utilisation de cette chapelle pour l'organisation de manifestations culturelles la mettant en valeur, tout en respectant à la fois son passé historique et sa vocation culturelle.

Rappelons que la Chapelle est un lieu consacré et à ce titre est également le lieu de manifestations culturelles, messes et célébrations diverses.

La convention de partenariat d'une durée de trois ans arrivant à échéance, il apparaît nécessaire de procéder à son renouvellement.

Madame Dumoulin : Permettez-moi M. le Maire simplement de vous poser une question concernant l'environnement de la Chapelle. J'ai remarqué depuis quelques temps que le lycée est en rénovation, il y a une sortie ou une entrée élèves au niveau du jardin de la Chapelle. Simplement pour information, est-ce que vous pouvez me dire si cette entrée/sortie d'élèves du lycée va perdurer avec la rénovation ou pas, parce que je voulais simplement dire que je trouve très agréable de voir cette entrée de jeunes et cette sortie de jeunes dans la rue piétonne, je trouve que cela donne un mouvement à cette rue en semaine qui est intéressant. C'était juste une petite remarque.

Monsieur le Maire : Je vous rejoins sur ce point, effectivement tout cela égaye aux heures de sortie et d'entrée du lycée, la rue piétonne. Ceci étant nous l'avons fait à la demande de la Région dans le cadre des travaux, et la Région prendra la décision si elle souhaite faire perdurer cela, mais je ne suis pas sûr que cela soit programmé. Pour l'instant, il est prévu que ça dure 2 ans.

Monsieur Beysson : Une question concernant l'article 5 sur la communication des manifestations, on voudrait savoir s'il serait peut-être possible d'amender cet article, simplement pour qu'il soit noté la Ville aide pour la communication des manifestations de l'association, ce serait précisé, bien sûr, que ces manifestations soient bien non culturelles.

Monsieur le Maire : On n'a pas l'habitude de faire la promotion de manifestations culturelles.

Monsieur Beysson : J'espère, mais cela ne coûte rien de le préciser de façon à ce que justement les choses soient bien définies.

Monsieur le Maire : Après cela oblige, moi je ne peux pas la modifier sans l'accord de l'association avec laquelle a été travaillée cette convention.

Monsieur Beysson : Si vous l'avez déjà l'engagement effectivement que cela ne sera pas le cas et que la prochaine convention sera signée on le modifie, cela me va aussi. On ne va pas faire refaire une convention pour ça si vous êtes certain.

Monsieur le Maire : Je pense, faisons comme ça.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle convention à intervenir avec l'association Les Amis de la Chapelle Saint Michel des Lycées de Roanne

29. 55èmes rencontres nationales du Réseau National des Maisons des Associations – Convention de partenariat – Approbation

Madame Dana Burnichon : M. le Maire avant toute chose permettez-moi de vous féliciter d'avoir employé une litote peu utilisée de nos jours, cela dit je me ressaisis.

Monsieur le Maire : Laquelle ?

Madame Dana Burnichon : « Allez je ne vous hais pas ou va je ne vous hais point ».

Cela dit je me ressaisis et je vous présente ma délibération.

Dans la continuité de notre adhésion au R.N.M.A. et du travail conjoint entrepris avec les associations lors des inter-asso en septembre dernier, la Ville de Roanne a souhaité développer ce partenariat.

Pour ce faire, la Ville de Roanne a candidaté à l'accueil des Rencontres National du Réseau qui réunit semestriellement des adhérents de France métropolitaine et d'Outre-Mer.

En résonance au travail entamé par le COPIL Nouvelle Génération, le thème que nous avons souhaité retenir est le dialogue entre collectivités et associations. Temps plénier et travaux en sous-groupe permettront d'étayer et partager entre pairs, représentant de la Vie Associative de leur municipalité.

Au-delà de ces temps de travail des 22, 23 et 24 juin à Fontalon, nous avons à cœur de faire rayonner et connaître le roannais et de positionner notre ville de Roanne comme actrice de la Vie Associative au niveau national.

Pour définir les modalités financières et organisationnelles de ces rencontres, une convention doit intervenir avec le R.N.M.A..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat entre le R.N.M.A. et la Ville de Roanne.

CADRE DE VIE

30. Acquisition d'une bande de terrain située 59, rue Eugène Bichon à M. et Mme CHARRONDIERE Joël - Approbation

Madame Bernier : En vu de la réalisation d'un passage mode doux reliant l'impasse André Barban à la rue Eugène Bichon, la Ville de Roanne qui a au préalable renoncé à son droit de préemption sur la parcelle de terrain située 59, rue Bichon au profit des époux CHARRONDIERE, souhaite acquérir la bande de terrain située sur leur propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition à M. et Mme CHARRONDIERE Joël d'une bande de terrain de 50 m² sur leur parcelle cadastrée section AP n° 557 pour un montant de 30 €/m², soit 1 500 € nets.

31. Cession du droit de bail situé 27, rue Maréchal Foch à la SARL Jardin de papier - Approbation

Madame Rotkopf : C'est une très bonne nouvelle M. le Maire puisque je vais vous faire un peu l'historique rapidement, je vous rassure, en 2016 nous avons fait l'acquisition aux enchères pour 1 € du fonds de commerce situé 27, rue Maréchal Foch afin d'en faire une boutique test. C'était un dispositif un peu innovant qui permettait à un porteur de projet de s'installer dans la boutique, avec un loyer progressif en partie pris en charge par la Ville de Roanne.

Il a été dans un premier temps mis à disposition de Mme SANAÏTIS pour la boutique « Olympe et Salomé » qui en 2018 est partie voler de ses propres ailes dans une commune voisine. En 2019, un nouvel appel à projet a été lancé et la lauréate a été Mme Pascale CHAVANNE qui exploite aujourd'hui le « Jardin de Papier ».

Ce magasin s'est implanté et est aujourd'hui un commerce tout à fait viable et il aimerait se maintenir dans le site puisqu'au bout de trois ans. Nous sommes tenus soit de reconduire un nouveau projet, soit de laisser la personne en place et de lui céder le bail, et c'est ce que nous nous proposons de faire pour le prix symbolique de 1 €. C'était le prix auquel nous l'avons acquis. Je vous signale simplement que l'avis des Domaines qui prend en compte le montant des loyers n'est pas complètement d'accord sur ce montant, néanmoins nous vous proposons malgré tout de céder ce bail à Mme CHAVANNE pour la modique somme de 1 € et nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite et nous relancerons une boutique test dans les mois à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession du droit au bail à la SARL Jardin de Papier au prix de 1 €, conformément au projet d'acte.

32. Cession du tènement immobilier situé 73, quai Commandant Lherminier à M. DESSEMOND Bruno - Approbation

Madame Vermorel : Depuis 2004, la Ville de Roanne est propriétaire de l'immeuble situé au 73, quai Commandant Lherminier, immeuble ayant une superficie totale de 218 m², sur deux niveaux il se compose au rez-de-chaussée d'un local à usage commercial bar-restaurant élevé sur cave et d'une terrasse avec toiture. Au premier et au deuxième étage, deux logements de type 3 à usage d'habitation, dont une avec terrasse.

Actuellement locataire de la Ville et titulaire du bail commercial, le gérant du restaurant « Au Fil de l'Eau ». M. Bruno DESSEMOND a fait part de son souhait d'acquiescer ce tènement.

La Ville de Roanne a répondu favorablement à cette demande et le prix a été fixé à 205 000 € après évaluations faites par le Pôle d'évaluation domaniale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à M. Bruno DESSEMOND ou toute autre personne ou société qui se substituerait, du tènement immobilier situé 73, quai Commandant Lherminier à Roanne, cadastré section AK n° 69 au prix de 205 000 €, dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

33. Service funéraire public municipal - Partenariat avec La Maison des Obsèques - Convention - Approbation

Monsieur Lambert : Pour terminer avec les délibérations, notre S.F.P. propose aujourd'hui des contrats de prévoyance obsèques, il s'agit de contrats qui sont uniquement en prestations de service et non pas en capital, qui sont gérés initialement par la MUTAC qui est une mutuelle nationale, et pour information, environ une centaine de contrats est ainsi souscrite chaque année par notre service funéraire par nos conseillers.

Les sommes sont garanties et cela au contraire de certains abus dans le privé puisque notamment il ne sera demandé aucun complément si l'argent versé et revalorisé était insuffisant à l'échéance, et inversement l'éventuel trop perçu sera reversé aux héritiers.

Il est proposé aujourd'hui d'améliorer la qualité de ces contrats, en conservant leurs points forts, le prix, la gestion mutualiste, en recourant à un nouveau gestionnaire sous l'acronyme L.M.O. La Maison des Obsèques qui est en fait un regroupement de trois mutuelles, la MUTAC, la MGEN et Harmonie Mutuelle.

S'il s'agit du premier réseau mutualisé funéraire en France, pour information au niveau statistique il y a 170 agences et il est envisagé 400 agences à l'horizon 2024, c'est une très forte dynamique.

D'autant plus que L.M.O. est un partenaire privilégié de la Fédération Nationale des Pôles Funéraires Publics, si bien que notre adhésion en partenariat avec cette Maison des Obsèques constitue plusieurs avantages, notamment une plus grande diversification des contrats de prévoyance avec de nouveaux services, la reconnaissance d'une labellisation nationale de la Ville de Roanne, un accompagnement à la digitalisation, une assistance juridique gratuite et surtout un renforcement qualitatif de l'image, alors certes la redevance annuelle est de l'ordre de 15 000 €, mais en réalité il s'agira d'un financement qui sera très intéressant au niveau du retour sur investissement.

Pour ma part effectivement, je ne manquerai pas de faire un point d'étape auprès des services, puisqu'initialement la convention doit intervenir sur 3 ans, bien entendu nous ferons le point, mais en toute hypothèse cette adhésion nous semble être une bonne opportunité afin de développer cette partie spécifique des contrats de prévoyance obsèques au niveau de notre Pôle Funéraire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec La Maison des Obsèques.

*
* *

Monsieur le Maire : Mme Dumoulin vous avez un mot à faire passer ?

Madame Dumoulin : Corneille a aussi dit, a raconté ses mots, souvent on les soulage, alors ce ne sont pas évidemment mes propres mots qui n'intéresseraient ici, vraiment personne, mais nous avons été interpellés par les roannais sur trois points et je vais essayer de les présenter de façon très courte.

Il y a quelques jours, je crois que c'était fin mai, il y a eu un article dans la presse qui faisait allusion à ce que les journalistes appellent les rodéos, c'est-à-dire principalement l'article faisait référence aux deux roues qui roulent trop vite dans notre ville, j'ai vu qu'il y avait eu dans l'article, le journaliste expliquait qu'il y avait eu des contrôles de la police de façon à calmer un peu le jeu, mais si j'ai bien compris, ces contrôles se passaient de jour.

Certains roannais, beaucoup de roannais en fait, m'ont contactée pour principalement des gens qui habitent vraiment au centre-ville, m'ont contactée en disant qu'il était devenu difficile de dormir face à des conducteurs indécents qui, la nuit, prennent sans doute notre centre-ville pour un circuit de formule 1, et s'amuse à tourner, je les entends moi aussi bien que je sois un petit peu plus excentrée, s'amuse à tourner dans nos rues, et évidemment principalement des gens âgés qui nous ont contacté, qui disent que c'est devenu très difficile de supporter cela. Donc je voulais savoir M. le Maire si on envisage des contrôles nocturnes et des contrôles qui seraient aussi faits envers les conducteurs automobiles parce qu'apparemment il y a aussi une difficulté quant à la façon de conduire de certains automobilistes.

Un autre point qui concerne toujours les conducteurs indécents, nous avons, vous avez décidé de mettre des zones à 30, nous étions tout à fait d'accord avec cette politique de la zone à 30. On observe évidemment la façon aujourd'hui dont les conducteurs roannais et de l'extérieur se sont emparés de ces zones à 30, on peut le dire ça paraît assez difficile à comprendre que dans certains lieux de notre ville, et bien nous sommes à 30 à l'heure et pas au-delà, et là aussi ce sont des personnes âgées qui m'ont contactée à ce sujet, en disant qu'ils ont l'impression d'être dans des zones où elles pourraient être un peu plus protégées, mais en fait elles ne le sont pas puisque nous avons encore une incapacité de certains conducteurs à maîtriser ces zones à 30.

Je voudrais savoir si vous envisagez peut-être d'avoir une signalisation de ces zones un peu plus marquée, parce qu'apparemment j'ai l'impression, moi je le vis en tant que piéton, que les gens n'ont apparemment, pourtant c'est assez gros, n'ont pas vu qu'il y avait des espaces à 30, c'est la remarque que je peux faire, mais en tous les cas nous avons des roannais qui s'interrogent sur l'efficacité de ces zones à 30, sachant quand même que certains roannais reconnaissent que si cette zone est respectée, et bien nous avons une ville plus calme, ce qui évidemment est vrai.

Et puis le dernier point qui inquiète beaucoup nos concitoyens roannais, concerne la question de la propreté des rues, principalement du centre, on va dire dans le week-end. Pourquoi ? Vous le savez nos pratiques alimentaires et nos façons de consommer de l'alimentation, ont beaucoup évolué, aujourd'hui nous consommons dans la rue, peut-être pas tout le monde, mais on a en effet une consommation de rue très marquée, que ce soit au moment où on se promène en ville ou au moment où on rentre. On est un moment de pause au travail, on consomme dans la rue mais cela a des conséquences, et la conséquence principale et bien c'est les déchets principalement d'emballage que l'on fait avec cette consommation de rue.

Ça franchement il suffit d'aller dans des endroits bien précis de Roanne, le centre-ville, le bord de Loire où je vais souvent me promener avec plaisir, et on constate que, dès le vendredi soir, dès le samedi à partir de 16h, les poubelles sont pleines. Je ne dis pas que les gens mettent à côté des poubelles, et c'est vrai que le dimanche matin, il faut bien le reconnaître, la ville est quand même envahie de choses qui ont volé, qui ont été déplacées.

C'est un peu dommage et évidemment ce n'est pas très favorable à l'attractivité de notre centre-ville, et surtout pour la personne qui habite au centre-ville, elle vit un week-end dans un environnement qui n'est pas très confortable.

Est-ce que là aussi on ne pourrait pas envisager un dispositif de nettoyage qui permettrait peut-être, surtout que l'été arrive et on va voir se multiplier ce problème, de ramasser les poubelles de façon très centrale pour qu'on ait un centre-ville plus attractif pour le dimanche ? Parce que le dimanche, il y a aussi des gens qui s'y promènent, pas seulement des roannais, des gens qui visitent notre ville, et franchement cela donne une image un peu critique je dirai, de notre ville.

Monsieur le Maire : Si je ne vous connaissais pas Mme Dumoulin, je dirais « Zemmour sors de ce corps ! » Vous me décrivez des problématiques de bruits, de vitesse, de propreté, en clair on a l'impression que vous donnez de l'eau au moulin de ceux qui parlent d'un ensauvagement de notre société.

Pour être plus sérieux, vous avez raison sur le constat que nous faisons tous et depuis longtemps.

Madame Dumoulin : M. le Maire écoutez, je ne suis pas là pour polémiquer, mais je me demande, je parle sérieusement, je vous dis clairement que ce sont les roannais qui m'ont interpellée là-dessus, et vous vous permettez des comparaisons audacieuses, sans rapport avec ce que je viens d'exprimer. Est-ce qu'on pourrait un moment se montrer, je dirais raisonnable, et être à l'écoute du propos de l'autre sans être dans la caricature ? Je trouve intolérable, je vous le dis franchement et je le dis en public, et vous pouvez vous en offusquer, j'en ai rien à faire, je trouve intolérable Monsieur, que dans cette assemblée où nous sommes dans la volonté, et je m'y applique régulièrement, à respecter les uns et les autres, je trouve intolérable qu'on me compare et qu'on compare mon propos à un homme d'extrême droite, je vous le dis franchement.

Monsieur le Maire : Le problème c'est que moi j'écoute ce que vous dites, mais après vous savez les donneurs de leçons pullulent, les montreurs d'exemples sont rares, si vous voulez montrer l'exemple, d'abord d'être à l'écoute des autres, ne partez pas, ne rangez pas vos affaires.

Madame Dumoulin : *Hors micro.*

Monsieur le Maire : Bon dans ce cas-là, je ne vous répondrai pas, que voulez-vous que je vous dise, mais vous nous parlez de bruit, de vitesse, de propreté, d'incivilités, quand on vous propose chaque fois de voter des mesures pour lutter contre l'incivilité, que ce soit l'augmentation des effectifs de police, que ce soit la vidéoprotection,..., vous avez toujours voté contre, donc comme disait aussi une autre citation « nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude » et c'est une citation que j'apprécie, et par conséquent à un moment donné il faut savoir dans quel camp on est, soit on veut lutter contre les incivilités, contre l'ensauvagement de la société, mais, il ne faut pas tenir qu'un discours, il faut passer aux actes, et nous, nous sommes passés aux actes.

Les choses ne sont pas parfaites, mais à un moment donné si vous me demandez d'avoir plus d'effectifs de police, d'avoir plus de moyens pour la propreté, de mettre en place des contrôles de vitesse, il va falloir aussi voter les dispositifs en faveur de la sécurité que nous proposons régulièrement. Je vous souhaite une bonne soirée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 24.

Le Secrétaire


Gilles PASSOT

Le Maire


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

